Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Joumada II 1442 26 Janvier 2021	N° 8	37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **138**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **141**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **148**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **150**
Avis aux créanciers..... **161**
Convocations
Sociétés anonymes **163**
Autres sociétés **164**
Divers
Avis au public..... **165**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation d'un Directeur Général par intérim

A La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE BTS BANK

BTS BANK

Banque Tunisienne de Solidarité

I U : 0614662X

Par procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la BTS tenue le mardi 5 janvier 2021 et enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis le 12 Janvier 2021 sous le n°21800151 quittance n°3120.

Il a été décidé de désigner Monsieur Khalifa Sboui Directeur Général par Intérim de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank jusqu'à nomination d'un Directeur Général.

Une copie originale du présent PV a été déposée au CNRE - guichet unique de Tunis le 18 Janvier 2021 sous le n°20213778.

2021R00108SANB2

SOCIETE GENERALE DE SERVICE ET DE TRAVAUX EN REGIE «SGSTR»

S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

En vertu du PV de l'AGO du 17-12-2020 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 25-12-2020 quittance n°M058871, enregistrement n°20703252, il a été décidé de nommer Monsieur Habib Belaid un nouveau commissaire aux comptes de la société pour un mandat de trois ans jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022.

Une copie a été déposée au RNE en date du 4/01/2021 sous le numéro n°202136.

2021R00111SANB2

SOCIETE NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS

S.A. «NET» au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077 A/A/M/000

En vertu du PV de l'AGO du 15-01-2020 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 25-12-2020 quittance n°M058861, enregistrement n°20703251, il a été décidé de nommer Monsieur Habib Belaid un nouveau commissaire aux comptes de la société pour un mandat de trois ans jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021.

Une copie a été déposée au RNE en date du 4/01/2021 sous le numéro n°202143.

2021R00113SANB2

Avis

La Société Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie SA,

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1383996/P

Ayant son siège social à 33, Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie

En vertu de la délégation de signature signée en date du 6/01/2021 enregistrée à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 7/01/2021 sous le numéro 21700083 quittance n°M000695, le directeur général de la société Centre Financier aux Entrepreneurs Monsieur Mohamed Kamel Saibi délègue à :

Monsieur Mohamed Abida et titulaire de la CIN n°08315146, Monsieur Mohamed Amine Karray titulaire de la CIN n°08858470, Monsieur Hichem Trigui, titulaire de la CIN n°08863810, et Madame Rim Karoui, titulaire de la CIN n°11019809- le pouvoir de signature des contrats de micro financement et de Garanties pour l'année de 2021.

2021R00116SANB2

«Compagnie Générale des Salines de Tunisie», «COTUSAL»

Société anonyme

Au capital social de 18022 500,000 Dinars

Siège social : 19, rue de Turquie - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0000246X

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 16 novembre 2020, sous le numéro 20803893, quittance n°74798, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 18/01/2021 sous le numéro : 20213753.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Modification de l'article 3 des statuts et changement de la raison sociale : MARE ALB, à partir du 01/01/2021.

2. Modification de l'article 4 des statuts et changement du siège social à la rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle Mghira III - 2082, à partir du 01/01/2021.

3. Modification de l'article 18 des statuts instituant la nomination du Président d'honneur

4. Modification de l'article 19 et 20 des statuts pour la possibilité de réunir le Conseil d'Administration en visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective.

5. Modification de l'article 27.2 des statuts conformément à la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement

6. Délégation de pouvoirs et formalités de publicité.

2021R00119SANB2

POLYCLINIQUE HAMMAMET

SA au capital de 1.960.000 DT

Avenue des Nations - Unies - 8050 Hammamet

Identifiant Unique : 385231Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier

2021, enregistré le 11 janvier 2021 à la recette des finances de Hammamet, sous le n°21500124, quittance n°M003547, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°20214631 en date du 20/01/2021, il a été décidé de :

Réduire le capital social d'un montant de 1.960.000 DT pour le porter à zéro Dinars afin d'absorber une partie des pertes de la société et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La réduction du capital sera réalisée par annulation des actions existantes.

- Cette réduction est suivie d'une augmentation du capital en numéraire.

2021R00122SANB2

Société AL MAJED INVESTMENT

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Essayeh 9100 Sidi Bouzid Ouest

IU RNE : 1360682Z

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 1er octobre 2020 à 9h; enregistré à la recette des finances à l'Avenue de la République Sidi Bouzid le 18 janvier 2021 sous le n°21700406 quittance n°M004136 et déposé au RNE le 20 janvier 2021 dossier n°20214947, le conseil d'administration a décidé de :

- Nommer Monsieur Mejdi Dhoulfikar Ben Mahmoud en tant que Directeur Général Adjoint pour une période de trois ans.

- Le PDG Monsieur Majed Zinoubi porte à la connaissance des membres du conseil d'administration de son nouveau poste de PDG de la société Polyclinique AL MAJED SANTE.

- Le conseil décide de convoquer une AGO pour le 26/10/2020.

- Le conseil décide de convoquer une AGE pour le 4/11/2020.

2021R00128SANB2

Avis

Duravit Tunisia

SA au capital 11 484 700 TND

Siège social : App A2 Résidence Molka, Jardins du Lac, Lac II 1053 Tunis

Identifiant unique n° : 0765706 E

CNSS : N°167890-80

Suivant procès-verbal de conseil d'administration du 20/11/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7/12/2020 sous le n°20705113 Quittance n°M069836 dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 6/01/2021 sous le n°2021892. Il a été décidé ce qui suit :

- Agréer la cession par Monsieur Thomas Braig de l'action de la société DURAVIT TUNISIA à la société Duravit Sanitaerporzellan Meissen GmbH représentée par Monsieur Martin WINKLE.

2021R00141SANB2

SANLUCAR FLOR'ALIA SA

Société anonyme

Totalement exportatrice

Capital social : 14.525.000 dinars

Siège social : Hariza El Alia - Bizerte - Tunisie

Identifiant unique : 0306968X

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 02/12/2019 enregistré à la recette des finances El Alia le 5/02/2020 sous Qn°M004691 En°20800090.

M. Yves Christian Graf a démissionné de son poste de directeur général.

Les administrateurs ont nommé M. Adel Ayed en qualité de directeur général avec la détermination de ses pouvoirs.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 25/02/2020 sous l'Annonce n°202015319.

2021400087SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

Société NEWGEN SA

Capital social : 6 400 DT

Siège social : Imm FREDJ 2ème étage Rue Lac Biwa Les Berges du Lac

M.F : 1481355H/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : NEW GEN

Forme juridique : SA

Objet social : activités informatiques

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 15 décembre 2020 enregistrée au Registre National des Entreprises le 19/01/2021 sous le n°AC0142021.

Montant de l'augmentation : 576 DT

Nombre d'actions à souscrire 576 actions de 1 dinar chacune (majorée d'une prime d'émission totale de 89424 DT) intégralement libérées en numéraire.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Versement des fonds : Compte 08203 00052 32007 28324 - ouvert auprès de la BIAT Agence Mégrine.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de START UP MAXULA SEED FUND.

2021400097SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

MASTER RETAIL

Société anonyme

Au capital de 20 600 000 Dinars

Identifiant Unique au R.N.E : 1412646 H

Affiliation CNSS : N°562543-40

1) Dénomination de la société : MASTER RETAIL.

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Capital social : 20 600 000 dinars divisé en 2 060 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune entièrement libérées.

4) Siège social : Immeuble SOFIDE Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage.

5) Objet social : Commerce en détail des articles de textile de toute nature.etc.

6) Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7) Augmentation de capital : l'assemblée générale extraordinaire réunie le 7/01/2021 a décidé une augmentation de capital en numéraire de quatre millions de dinars (4 000 000 DT) avec suppression des droits préférentiels de souscription moyennant l'émission de 400.000 actions nouvelles nominatives à la valeur nominale de dix (10) dinars chacune.

8) Dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire dudit procès-verbal est déposé au Registre National des Entreprises le 20/01/2021 sous le n°AC 0352021.

9) Nombre d'actions à souscrire : 400 000 actions nouvelles nominatives à la valeur nominale de 10 DT à libérer de la moitié à la souscription soit 2 000 000 DT.

10) Répartition du résultat : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription seront versés à la BIAT, compte indisponible n°08601000193200699130.

12) Délai de souscription : quinze (15) jours à partir de la date d'ouverture de souscription avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021400101SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

«KNAUF PLATRES SA»

Société anonyme

Capital social : 1.101.640 Dinars

Siège social : Zone Industrielle M'Ghira - Lot n°9 Fouchana

Identifiant Unique : 0005905G

Aux termes d'une délibération en date du 6/7/2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- D'augmenter le capital social en numéraires réservé à la société KNAUF INTERNATIONAL GMBH d'un montant de 3.898.360 dinars par la création de 389.836 actions nouvelles de 10 dinars chacune. Le capital social est porté de 1.101.640 dinars à 5.000.000 de dinars.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis le 31/12/2020 sous En°20808276 QN°10144

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6/7/2020 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 147 Bureau Tunis le 01/9/2020 sous En°20704361 Qn°5745.

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué. Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 nouveau : Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000) dinars divisé en cinq cent mille (500.000) actions de dix (10) Dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

Dépôt : Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/12/2020.

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/7/2020.

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 31/12/2020.

- Un exemplaire de la liste du souscripteur en date du 31/12/2020.

2021400111SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Générale de Commerce

SARL

Capital : 10.000 DT

Rue 4381 Cité Elkorbi Ezahrouni

RC : B40127922012

MF : 1254540Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 11/01/2021 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine Essijoumi Tunis sous le numéro 21700101 quittance numéro M004278 du 19/01/2021 et le contrat de cession des parts sociales du 11/01/2021 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine Essijoumi sous le numéro 21100100 quittance numéro M004269 du 19/01/2021 Monsieur Ali Hamza a cédé la totalité de ses parts sociales au nombre de 500 parts dans la société Générale de commerce à Madame Dalel Dhrif.

Les associés ont approuvé la désignation de Monsieur Ali Hamza Gérant de la société pour une période de cinq ans renouvelables avec les pouvoirs les plus étendus. Dont une copie du procès-verbal extraordinaire et du contrat de cession des parts sociales est déposé au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 20215125 le 21/01/2021.

2021T00063SRLB2

Société L'ECONOMIE VERTE SARL

Siège social : 33, Rue Omar Ibn Abdelaziz Jedida - Ben Arous

RNE : 1559278M

Capital : 5 000 Dinars

Suivant P.V du l'assemblée générale extraordinaire du 24/12/2020 enregistré à la recette des finances Yasminet sous le n° 20702724 Quit n° M045705 en date du 28 décembre 2020, il a été décidé :

La nomination de Mr Khaled Marzouk Chebbi comme cogérant de la société pour une période illimitée et avec les pouvoirs les plus étendus et la limitation du pouvoir du Gérant Mr Walid Ben Mekki à la gestion sociale seulement. Les opérations financières seront confiées au cogérant.

Une copie a été déposée au RNE en date du 31/12/2020 reçu n°2020126314.

2021400083SRLB2

Société TUNISCOM SARL

Siège social : 66 Av Jean Jaurès - Tunis

MF : 1297403R

Capital : 5 000 Dinars

Suivant P.V du l'assemblée générale extraordinaire du 17/12/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela sous le n°20803394 Quit n° 71735 en date du 18 décembre 2020, il a été décidé :

- L'approbation de la cession des parts sociales.

- La nomination de Mr Mohamed Aymen El Ghachem comme nouveau

Gérant avec les pouvoirs les plus étendus et pour une période illimitée en remplacement de Mr LUIGI CECCARELLI.

Une copie a été déposée au RNE en date du 29/12/2020 Reçu n°2020125065.

2021400084SRLB2

Société A.F.B KRIDIS JIHENE & CIE

Société à responsabilité limitée

Capital : 18 000 DT

Siège social : 34 Souk Chawachine 1027 Sidi Elbéchir Tunis

MF : 1194487T

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02 décembre 2020, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés rue Eljazira Tunis le 6 janvier 2021, sous le numéro d'enregistrement n°7714384 et quittance n°753, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 Janvier 2021, quittance n°20211671, les associés ont décidé de nommer la société SAREX, représentée par Mr Samir Ben Jemaa, un commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021400100SRLB2

Société «S3C»

D'une S.A.R.L

MF : 986737Q/A/M/000

RC : B014082007

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/01/2016 enregistré à la recette des finances Rue de Sahel Tunis le 27/01/2016 sous le n°16700220 quittance M004495 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°201613894 du 18/3/2016. Il a décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de 30.000 mille dinars à 50.000 mille dinars.

2021400114SRLB2

Augmentation de capital et introduction d'un nouvel associé

Société «SWF D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES»

SARL au capital de 100 000,000DT

Sise au 19 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac - Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 01 août 2019 enregistré à la recette des finances du Lac le 10 septembre 2019 volume 19506679 Case M089567 dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises le 30 octobre 2019 sous le numéro 000140086/2019 :

Il a été décidé d'un commun accord, entre les associés, l'introduction d'un nouvel associé en la personne de Mr Mongi Ben Messaoud, né le 20/12/1947 à Tunis, titulaire de la cin n°00215128 délivrée le 10/10/2017 à Tunis. Aussi il appert que le capital de la société SWF qui est de 100 000.000DT (cent mille dinars) est augmenté de la somme de 40 000 DT (quarante mille) par la création de 400 parts sociales totalement libérées en numéraire.

2021400123SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat rédigé par Maître Hmaid Mourad avocat au Kef signé le 31/8/2020 et enregistré à la recette des finances le 21/9/2020 selon le reçu n°M022220 Mr Afifi Ali a vendu à Mr Yakoubi Essaeh tout le fonds de commerce connu - Boulangerie Said - situé à cité Bassatine au Kef.

Toutes les oppositions légales seront acceptées au local de la boulangerie sis à cité El Bassatine au Kef.

Cette annonce est publiée au journal quotidien "Echourouk" du 9/12/2020.

2021T00052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à El Manar en date du 12/01/2021 sous quittance n°M003496 enregistrement n°21200082, Mr Mohamed Aymen Mannai a vendu à Mr Ahmed Jebali la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 21 rue Hadi Touzri cité Ibn Khaldoun Tunis, exploité dans l'activité du commerce des vêtements d'occasion (Fripe).

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الشروق en date du 20/01/2021.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'adresse du rédacteur de l'acte Me Amel Trabelsi avocat sise au n°52 rue Pierre de Coubertin - Tunis 1001, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2021T00053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 9-12-2020 enregistré à la recette des finances de Manzel Bourguiba quittance

M057363 enregistrement n°2020503 Mr Ali Boubéne vend et céde le fonds de commerce à Jamel Trabelssi exploité dans le commerce des articles ménagers sis à l'avenue Ibn Rochd Manzel Bourguiba 7050.

Ce même avis a été publié au quotidien Echourourk au 19-12-2020.

Toute opposition doit être adressée et sera acceptée à l'adresse située à Gabtna 1, Alhathat Manzel Bourguiba 7050, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteur sus indiquée.

2021T00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de Nelson mandila à Tunis le 6/01/2021 Quittance n°715 n°d'enregistrement 21200074 Akaraak Charfiddine a vendu à Bourchaine Zouhra tout le fonds de commerce de local commercial sis à cité 20 avenue Ghana Tunis Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 9/01/2021.

2021T00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/10/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 22/10/2020 sous le n°20202852 quittance n°M067535 Mr Karim Bedridi CIN n°09159328 a vendu à Mr Mohamed Albouchi CIN n°04643478 tout le fonds de commerce sis à la rue Oued Ben Hassen n°04 Ghdir El Gholla exploité comme café de 1ère catégorie.

Les oppositions seront recevables chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps du 23/01/2021.

2021T00062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Kélibia en date de 28/12/2020, quittance numéro M059136 numéro d'enregistrement 20202657. Madame Sana Bent Ridha Ben Mohamed Ben Issa titulaire de carte d'identité Numéro 09750251 a vendu à la Société Grioui Distribution, société à responsabilité limitée identifiant n°129342 H est inscrite au registre national des entreprises de son représentant légal Monsieur Ala Eddine Ben Abdelhamid Grioui titulaire de carte d'identité n°09804208 tout le fonds de commerce pour s'engager dans toutes les activités et des services commerciaux, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Hammam Guezaz Nabeul.

Toutes oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds vendu dans le délai légal du 20 jours qui suivent la publication au JORT ; il a été publié au journal «Echourouk» le 6/01/2021.

2021T00064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, établi par Maître Boubaker Bethabet Avocat à Tunis domicilié à immeuble Cimef Rue n°8300 Montplaisir Tunis, daté du 6/01/2021, enregistré à la recette des finances de Djerba le 11/01/2021, sous le n°21200126, Quittance M003411, la Société LA CENTRALE DU SUD au nom de son représentant légal, SARL, siège social sis au n°19 Cité Matrech Plage 6014 Gabès Sud vend à La Société B K TOYS au nom de son représentant légal, SARL, siège sis au n°4 Rue Nourredine Khayachi 2078 La Marsa Tunis la totalité du fonds de commerce exploité comme Show Room pour kit de cuisine sis à complexe El Manzah Avenue Salah Ben Youssef Houmet Souk 4180 Djerba Médenine.

Les éventuelles oppositions à la vente doivent avoir lieu dans les vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains de la venderesse et à son domicile.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 19/01/2021.

2021R00110FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Par le biais d'un contrat de concession du fonds de commerce édité par les deux notaires à Médenine M. Fathi Latrach et son collègue en date du 8/7/2020 volume n°97, rasm n°149, M. Ridha Ben Massoud Ben Naceur Miloud a renoncé au profit de Halima Bent Belgacem Ben Saad Mdallel, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sise au marché de la Libye n°68 Médenine exploité actuellement à la vente de prêt à porter.

Toutes les oppositions seront reçues chez la cessionnaire Mme. Halima Mdallel, au local du fonds, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette concession a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 14/01/2021.

2021R00123FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par le biais d'un contrat de donation du fonds de commerce édité par les deux notaires à Médenine M. Mohamed Lassoued et M. Fathi Latrach en date du 19/8/2009, volume 263, rasm n°361, Mme. Aicha Bent Sassi Ben Dhaou Lamloumi ép Belgacem Ben Saad Lemdallel a donné à son petit fils Monketh Ben Hachmi Ben Belgacem Mdallel, né le 27/6/2007 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sise au marché de la Libye Médenine exploité actuellement au commerce de chaussures.

Toutes les oppositions seront reçues chez le donataire M. Monketh Mdallel, au local du fonds, dans un délai de 20 j de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette donation a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 14/01/2021.

2021R00124FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié rédigé par les notaires Maître Mnasri Nejma et son assesseur le 8/01/2020 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 12/01/2020. Quittance n°M002812. Les héritières de Mr Mohamed Naceur Omar cèdent la totalité de leurs parts du fonds de commerce de la «Boulangerie» située à cité El Bassatine Zaghouan à Mme Najla El Jmiai, le domicile élu pour les oppositions légales est l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 22/01/2021.

La référence : 10734

2021R00130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri, Nabeul, le 13/01/2021, n° de quittance M003513 n° d'enregistrement 21200158, Sté GALINA, Matricule fiscal 1624474H/D/M/000, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente des produits alimentaires et viande et volailles et dérivés dans le local sis à la rue Ladhkia, Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 21/01/2021.

2021R00132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda le 18/01/2021, n° de quittance M004463 n° d'enregistrement 21200098, Mme Nesriya Bent Mohamed Ben Salem Turki, CIN n°01298578, Matricule fiscal 850850/R/N/C/000, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, dont le domicile élu est à Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente volaille et dérivés dans le local sis au Markez, Kammoun, Rte Gremda Km6, Sfax.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 21/01/2021.

2021R00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 11 décembre 2020 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 29 décembre 2020 sous la quittance n°M115828 et l'enregistrement n°20205689, Mme Fatima Ajimi Ep Ridha Marbah, titulaire de l'identifiant unique n° (R1489605) a vendu à Mr Kabil Souissi (CIN n°06290451) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de sandwich et pizzaria sis au local situé à l'avenue Tayeb Azzabi à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de Mr Kabil Souissi à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 13 janvier 2021.

2021R00134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte soussigné privé enregistré le 18/01/2021 à la recette des finances de la Marsa Quittance numéro M5088 enregistrement numéro 21200263, Naziha Souissi CIN 01100985 délivrée le 15/01/2015 a vendu à Rached Ben Salah CIN 05436637 délivrée à Tunis le 17/5/2016 la totalité du fonds de commerce Situé au 44 Rue Zin Ben Achour la Marsa spécialisé dans tout commerce.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Chourouk le 23/01/2021.

Toutes les oppositions auront lieu à l'adresse du local durant 20 jours à dater de la publication de cet avis au JORT.

2021R00136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat entre les parties le 9/11/2020 enregistré à la recette des finances à Houmet Souk Djerba le 18/11/2020 quittance n°M082001.

Madame Amel Zenkri titulaire du CIN n°05706833 a vendu tous le fonds de commerce situé à la zone industrielle Houmet Souk Djerba à Monsieur Fahmi Jrad et Azzedin Jrad dont l'objet est la vente des pièces de rechange.

Les oppositions seront déposées entre les mains de leur avocat Fayssal el Goui rue Sidi Bouokazine Houmet Souk Djerba 4180 dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 23/01/2021.

2021R00137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 11/01/2021 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 13/01/2021 sous le n°21200164, n° de quittance M00290G, la société Media Word, ayant son siège rue colonel Guarnaoui Khezama Est Sousse, I.U 1426848P, a vendu à la société Jack Clemens, ayant son siège avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour, I.U 1639548L, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le commerce de produits électroniques en détail à la rue colonel Guarnaoui Khezama Est Sousse.

L'acheteuse a élu domicile au local ou est exploité le fonds.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteuse à son adresse indiquée ci-haut.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 19/01/2021.

2021S00049FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisés le 7 janvier 2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 8 janvier 2021 sous le Numéro 21200103, en vertu d'une quittance numéro 1968 la Dame Khadhija Ben Ibrahim Fath Elkhir titulaire de la C.I.N numéro 09321079 délivrée le 18 mai 2010 a vendu son fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises numéro 09921098 à madame Chadhia Ben Chaabane Ben Abderahmene titulaire de la C.I.N numéro 05237756 délivrée le 21 Février 2015 le fonds de commerce situé à la rue Almamoune Hammam Sousse pour une somme totale de trois milles dinars.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 20 janvier 2021.

2021S00050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 24/12/2020 sous n°20206397 Quittance n°87865, Mr Alaeddine Daghrir, titulaire de la CIN n°09295136 - MF : 1642733k, a vendu et cédé à Mme Samira El Gharbi, titulaire de la CIN n°02962322, la totalité du fonds de commerce du local destiné pour l'activité de l'alimentation générale sis à la rue 20 Mars -Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Le Quotidien» et «Alchourouk» du 5/01/2021.

2021S00051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 18/01/2021, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 19/01/2021, sous n°21200175, quittance 7244, Mr Hakim Aziz, titulaire de la CIN n°04148600 et demeurant à la Rue Ali Séghaier Sahline - Monastir, a vendu et cédé à Mr Chokri Mosbah, titulaire de la CIN n°05514813 et demeurant à n°101 Rue Hédi Chaker M'Saken Sousse, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente fruit et légume sis au local n°7 au Marché Municipal de M'Saken. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21/01/2021.

2021S00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 12 janvier 2021 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 13 janvier 2021 sous le n°21200068 reçu n°M004838, Mme Manel Bent Ettijani Ben Mohamed Dhouibi, demeurant à Cité Ettabben Kairouan, a vendu à Mme Elakri Bent Abdelhafidh Debbichi, demeurant à la rue Elaacha Abou Bassir n°16 Kairouan, la totalité du fonds de commerce du local situé à l'avenue Bait El Hikma Kairouan destiné pour la vente des accessoires des automobiles.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" en date du 19 janvier 2021.

2021S00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 7 décembre 2020 enregistré à la recette des finances Bouhajla le 5 janvier 2021 sous le n°2100019 reçu n°M000358 Mr Ibrhim Ben Mohamed Garsaloui demeurant au Jhina sud Bouhajla Kairouan a vendu à Mr Faycel Ben Mohamed Taher Ben Ali Heni demeurant au Mouisette Bouhajla Kairouan la totalité du fonds de commerce du local situé à la rue 14 Janvier 3126 Bouhajla Kairouan destiné pour l'activité d'une Quincaillerie.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 12 janvier 2021.

2021S00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 12 janvier 2021 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 13 janvier 2021 sous le n°21200069 reçu n°M004850, Mr Bassem Ben Mohamed Ali Ben Hammouda Ayedi, demeurant à Cité El Moez La Mansoura Kairouan, a vendu à Mr Tejeddine Ben Mohamed Lamine Ben Hsouna Debbichi, demeurant à la rue Aachaabou Bassir La Mansoura Kairouan, la totalité du fonds de commerce du local situé à l'avenue Bait El Hikma Kairouan sud destiné pour lavage automobiles.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" en date du 19 janvier 2021.

2021S00057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente SSP rédigé le 17/01/2021 et enregistré le 19/01/2021 à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse sous le n°2869, enregistrement n°21200134 Madame Rachida Bent Mohamed Ben Belkacem Bousslama titulaire de CIN n°02942273 ayant le matricule fiscal n° 0189458/X demeurant à 14 Rue Essanawber Narjess 2 Kantaoui Sousse a vendu à Mr Hichem Ben Abdelkader Boumiza titulaire de CIN n°02999385

demeurant à la Rue Taieb Mhiri Kalaâ Kebira Sousse la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exercé dans le local qui consiste en vente en détail des habillements et toutes sorte de tissus situé au Rue Saleh Belajouza Sousse Médina moyennant un prix global égale à 130 000.000.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Monsieur Hichem Boumiza, sis à la Rue Taieb Mhiri kalaa Kebira - Sousse, dans le délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien parus le 21/01/2021.

2021S00067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/12/2020, enregistré à la R.F Abou El Kacem El Chebbi Sfax le 13/01/2021 quittance n°M005857 enregistrement n°2120011, Nedra Ben Omar CIN n°01244255 sise à la Route Farhat Hached dérivé 6 maison 15 Gremda Sfax a vendu à Monsieur Mohamed elfetoui CIN n° 08824896 sise à la route el Matar km 5.5 Zenket Masmoudi km 5.5 Sfax le F.C destiné au commerce en détail des vêtements sis à la rue Habib Mazoun immeuble el Manar n°45 Sfax ville identifiant unique 1165200A.

La vente englobe uniquement les éléments incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'Insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à la vendeuse Madame Nedra Ben Omor CIN n°01244255 à son adresse sus indiquée où est déposée une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait a été publié aux quotidiens El Sabbah et le temps du 21/01/2021.

2021X00062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 18 janvier 2021 Mr Nizar Henchi titulaire de la CIN n°08887559 a vendu un fonds de commerce concernant la vente des légumes et fruits sise à la Rte Gremda km 8 à Mr Lotfi Barhomi titulaire de la CIN n°09201473 avec un prix de 18000 DT enregistré à la recette des finances de Gremda sous le numéro M005216 reçu n°2100114 daté le 20 janvier 2021.

Toutes les oppositions doivent s'adresser au local vendu dans un délai du 20 jours de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien "La Presse" du 19 janvier 2021.

2021X00063FCCC2

Vente de part d'origine commerciale

Par acte sous seing privé en date du 18/01/2021 enregistré à la recette des finances Mezzouna le 19/01/2021 sous n°21200061 quittance n°M001011 Hanen Ben Amor CIN n°06080925 a vendu à Islim Abdessalem CIN 04287625 sa part de l'actif commercial «ALBARAKA» café situé dans la zone municipale de Mezzouna route de Sfax rue de l'Environnement km 01 Sidi Bouzid.

Toutes oppositions doivent se faire auprès de Mr Mourad Sellami Kasmi situé dans le quartier des martyrs dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk" et "Le Quotidien" le 21/01/2021.

2021X00066FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 13/01/2021 et enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier le 18/01/2021 sous la quittance n°M003153 enregistrement n°21200049, Mr Anis Masmoudi CIN°11034143, demeurant à l'avenue 5 août n°200 Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Mr Salmen Chermiti CIN : 11116298, tout le fonds de commerce exploité vente de fruits secs en détail nommé "Fruit Ismail" sis à 141 Avenue Arrached Sfax. Les oppositions sont recevables à l'adresse du vendeur à l'avenue 5 août n°200 Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT, considérant que cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien du 21/01/2021.

2021X00070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré le 21/10/2020, n°25203618, M055845, à la recette des finances Denden, Mr Riadh Ben Boubaker Mastouri cède à Mr Nabil Ben Abdelmajid Ben Taeb Abbes, un fonds de commerce (salon de thé) au local sis à l'angle Rue Ibn Abi Dhief et Rue Alkasnaii n°22 – Mannouba - MF : 0915209 C - avec ses composantes morales et matérielles pour un prix de 70.000,000 DT, l'étude de Me Bousselmi Monia sis au 10 Rue Medhat Bacha - Résidence Sindbad 2- Imm B- Etage 1- B1 - Tunis est désigné domicile pour la réception des oppositions.

Cet article a été déposé au journal quotidien le Temps du 21 janvier 2021.

2021400089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 31/12/2020 enregistré à la R.F. La Goulette le 4/01/2021 sous le n°21200026, quittance n°404 La Société MELINA STORE, SARL de droit tunisien, inscrite au registre nationale des entreprises sous l'identifiant unique n°1593371/D, ayant son siège social au 23 Rue Osman Bahri Ain Zaghouen 2046 La Marsa, représentée aux fins des présentes par son Gérant Monsieur Nawfel Melliti, a cédé à Madame Thouraya Choukah, titulaire de la carte d'identité nationale n°05698176, demeurant au Zouhour Soukra imm El Mesk1 app 22 l'Aouina, Tunis et Madame Hazar Zomit, titulaire de la carte d'identité nationale n°11059931, demeurant à la Route Menzel Chaker Km 1.5 Sfax la totalité du fonds de commerce sis au 23 Rue Osman Bahri Ain Zaghouen Tunis, et qui consiste en un local commercial destiné à l'activité de vente, de réparation et services informatiques.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Ben Amor Walid, représentant la société d'avocats «ATR» sis rue 8000 imm Montplaisir - Center, Montplaisir Tunis dans les 20 jours suivants la parution du présent avis au journal officiel.

La présente publication est parue dans le journal Le Quotidien du 14/1/2021.

2021400090FCCC2

BOULANGERIE BOUHMIDA MOGHRANE

SARL au capital de 30.000 Dinars

Siège social : Moghrane - 1121 Zaghouan

MF : 1686268V

Suivant acte S.S.P en date du 18/11/2020 enregistré à la R.F. cité administrative de Zaghouan le 7/01/2021 (Q : 1149 Enrg : 21200062) La Société Les Héritiers Mohamed Salah Dahdouh a vendu à la société BOULANGERIE BOUHMIDA MOGHRANE la totalité du fonds de commerce sis à Moghrane - Zaghouan.

Le présent avis a été publié dans les journaux Le Quotidien et Echourouk du 13/01/2021.

2021400093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/01/2021 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 19/01/2021 quittance M005583 Enregistrement 21200145 Monsieur Mohamed Nael Arbouni élisant domicile à l'appartement 25 résidence le petit palais Raoued a vendu à Madame Houaida Bent Adel Mallouli épouse Belhssan tout le fonds de commerce destiné à tout commerce exploité actuellement en librairie dans le local sis au rez-de-chaussée cité Chaker Borj Twil Ariana identifiant unique 1500854G

Toutes éventuelles oppositions sur le prix de la vente seront exercées entre les mains de Monsieur Mohamed Nael Arbouni au local sis à l'appartement 25 résidence le petit palais Raoued dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à dater de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue dans les deux journaux Echourouk et le Quotidien, du 22/01/2021.

2021400094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Carthage le 6/01/2021 quit n°M001171 sous le n°21200025 Mme Latifa Brouta a cédé à Mr Karim Ahmed et Mr Mohamed Anwer la totalité du fonds de commerce exploité à 41 rue Hédi Chekir Carthage Birsa à usage Buvette les oppositions devront être adressé dans le délai légal à savoir 20 j à partir de la parution de cette annonce au JORT à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 21/01/2021.

2021400103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique rédigé par maître notaire Salha Tounekti et son assenseur le 19/11/2020 enregistré sous le n°112-44 Sahifa n°149-150-151-44 Mme Masaouda Bent Amara Mahdawi, épouse Taher Mahdawi, titulaire de la carte d'identité nationale, n°05774769, de nationalité Tunisienne, a vendu à monsieur Neji Ben Essifi Ben Ahmed swidi titulaire de la carte d'identité 00039851, de nationalité Tunisienne. Un fonds de commerce exploité dans un local de 20 m sis à l'avenue de l'indépendance, fouchana consistant en fabrication et vente de pizza, crèpe et de snaks nommé "chez el khal", avec tous ses éléments corporels et incorporels dans le nom commercial, la clientèle et l'achalandage. Les oppositions sont acceptées au bureau du Maître notaire Salha Tounekti, demeurant au 28 bis rue 41, premier étage, cité Ezouhour 3, Tunisie, et ce dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Annonce parue au journal Le Quotidien le 21/01/2021.

2021400106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 8/9/2020 quittance M082257 n°20203415 Mr Habib Ben Nasseur a cédé à Mr Mehdi Ben Nasseur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que salon de coiffure et vente des produits esthétiques sis à l'avenue Moncef Bey Hammamet Nabeul.

Les oppositions seront adressées auprès de cabinet Maitre Nacer Eddine Ben Ossman avocat sis à la rue Bab Bnet Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2021400117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. enregistré à la recette des finances d'Al-Zahraa le 13 janvier 2021 quittance n°M002115, n° d'enregistrement 21200079, Monsieur Hammadi Ben Saleh a cédé à Jamal, Hinda, Samia, Fatima, Sarah, Radhia et Saeedah, fils d'Al-Touhami Abdel-Qader, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 88, avenue de l'environnement, Al-Zahraa, Ben Arous, pour la vente de carrelages, mosaïques, et autres, avec tous ses éléments matériels et immatériels Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son domicile sis à cité Tahar Safar, Menzel Bouzelfa, Nabeul.

Le présent avis est paru au journal Assabeh du 21 janvier 2021.

2021400118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18 Janvier 2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 20 Janvier 2021, quittance n°M005735 et enregistrement n°21200249, Mme Ines Achouri demeurant au 06 rue Sfax Bizerte a cédé à Mr Taher Meddeb Dit Hassanet demeurant au 41 rue Kortouba Bhira Ain Mariem Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels consistant en un local au rez-de-chaussée de résidence "Bizerte" sis au 06 avenue 15 octobre Bizerte destiné pour l'activité de Buvette. Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de la vendeuse Mme Ines Achouri qui a élu son domicile au 41 rue Kortouba Bhira Ain Mariem Bizerte dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le vendredi 22 janvier 2021.

2021400122FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/01/2021 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 du 8/01/2021, Reçu n°M002504, série n°21300140, location de tout le fonds de commerce sis à n°04 Avenue Hédi Nouira Résidence les Orangers, en gérance libre, exploité pour activité Salon de thé, avec tous les éléments matériels et moraux, entre les propriétaires du fonds de commerce Ben Ghorbel Aymen Ben Monsef CIN n°08725604 et Ben Ghorbel Aymen Ben Abed Alaziz CIN n°07095664 au locataire Société THE BRIDGE COFFEE Sarl M.F n°1698309A, pendant une année renouvelable du 01/02/2021 au 31/01/2022. Le présent avis a été publié au journal La Presse le 19/01/2021.

2021T00055FCCC3

Location gérance libre

En vertu du contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances El Mourouj le 13/01/2021 sous le n° 21300159 quittance n°3015 la société ANWAR ENNASR SARL, son identifiant fiscal 0911707 Z loue à SOCIETE HERITIERS FAOUZI CHALLAKH DE COMMERCE SARL, son identifiant fiscal 1689108 R l'ensemble de FC sis à l'Avenue 14 Janvier Mourouj 4 Complexe Challakh pour un an renouvelable commençant le 01 janvier 2021.

Cette annonce est publiée aux journaux le quotidien et Echourouk du 21 janvier 2021.

2021R00138FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant acte SSP enregistré le 6/01/2021 à la recette des finances de Kairouan Quittance n°M001014 Enregistrement n°21300062, Mr Daoued Mohamed, loue à titre de gérance à Mr Chiha Nizar Ben Amor la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Abi Zamâa Balaoui Kairouan (vente des téléphones portables et accessoires) avec ses éléments matériels et moraux, soient les oppositions seront adressées à l'Etude de Maître Troudi Mohamed Habib, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, n°8, Sousse.

2021S00048FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/12/2020 signé le 4/01/2021 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 4/01/2021 quittance n°M000834 enregistrement n°21300082 Mr Imed Ilyes titulaire de CIN n°00150041 a loué à Mr Haythem Souissi titulaire de CIN n°07800881 en gérance libre tout le fonds de commerce sis à la Rue Hsouna El Ayachi Sousse et exploité en PUBLINET pour une durée de deux ans à partir du 01/01/2021 renouvelable par tacite reconduction. Le présent avis est paru au journal Le quotidien du 19/01/2021.

2021S00061FCCC3

Résiliation de location gérance

Par acte sous seing privé daté du 28/12/2020, enregistré à la R.F la Goulette le 8/01/2021 reçu 2389 n°021900128. La société la volonté d'exploitation des restaurants SARL identifiant unique 1427234S sise à immeuble El oumara les jardins de Carthage Ain Zaghouan, El Marsa Tunis et la Société Brother Restaurant SARL Id unique 1650125M sise à la même adresse ont résilié le contrat de location du F.C daté du 25/11/2019 enregistré à la R.F la Goulette le 25/11/2019 reçu n°125177 enregistrement n°019306986 concernant le restaurant situé au rez-de-chaussée de l'immeuble El Oumara les Jardins de Carthage Ain Zaghouan El Marsa Tunis.

Cet extrait a été publié aux quotidiens El Sabbah et le Temps du 20/01/2021.

2021X00061FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 8-01-2021 quittance n°M002080 sous le n°21300075, Mme Fortuny Temim a loué la totalité du fonds de commerce en activité de commerce de parfums et produits cosmétiques sis 01, Rue de Marseille 1001 Tunis, à la Société SILIS COSMETIQUES ET PARFUMS représentée par son gérant Mr Marouen Rihane. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 23/01/2021.

2021400115FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité administrative Bizerte le 11-01-2021 quittance n°M003413 sous le n°21300134, Mme Ilhem Sifaoui a loué la totalité du fonds de commerce en activité de commerce de parfums et produits cosmétiques sis Place Bouchoucha Bizerte titre foncier n°536, à la société SILIS COSMETIQUES ET PARFUMS représentée par son gérant Mr Marouen Rihane.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 23/01/2021.

2021400116FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 16/12/2020, quittance n°82031, enregistrement n°20305098, Mr Nizar Gombri a loué à Mme Hédia Bali la totalité du fonds de commerce «gérance libre» sis à l'avenue Habib Bourguiba n°248 El Kram 2015 Tunis pour l'activité de fruits secs.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du F.C dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021400119FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution Syndicat de L'Ensemble

Résidentiel et Commercial : Résidences Khalil 1 et Khalil 2

Sis à El Wardia Tunis

Selon le PVC du 28/11/2020 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel 45 Av de la Gare Tunis le 11/12/2020 sous le numéro 20702003 et numéro de quittance M047052, il a été décidé de constituer un syndicat des copropriétaires :

Dénomination : Syndic des résidents ELKhalil Tunis

Siège : Avenue 15 Octobre Al Wardia Tunis

Membres :

Mohamed Khorchani : Président

Mohssen Abgri : Vice-Président

Mohamed Ali Khalifa : Secrétaire Général

Chokri Ben Dhiaf : Trésorier

Khamis Chalbi : Membre.

2021T00050APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Amicale des Agents et Ouvriers de la Commune El Bassatine.

Objet : Amicale.

Siège : Commune El Bassatine 1153 El Fejja route n°40 - Mannouba.

Objectifs :

- Travailler pour apporter le soutien matériel et moral aux agents et ouvriers de la commune

- Lier la coopération et les relations de partenariat avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Présidente : Mme Houda Chaabani

Secrétaire général : Mr Ezzeddine Wannès

Trésorière : Mme Aouatef Ghanmi.

2021T00060APSF1

Constitution d'un groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur d'agriculture et de pêche HRAIR ABIDA

Siège social : Swari Abida Dahmani Elkef.

Objectifs :

- Travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Présidente : Hajer Makri

- Trésorière : Basma Kouki

- Membre : Nawel Makri.

2021R00120APSF1

Constitution d'une Amicale

Dénomination : Amicale des arbitres et des affiliés du Tribunal International Permanent d'arbitrage, "T.I.P D'arbitrage".

Objet : social, culturel, éducatif et de loisir

Siège : 20 rue Arbi Kabbadi - France Ville - Le Belvédère – 1005 - Bab Bhar - Tunis.

But :

- Consolider les relations humaines entre les adhérents de l'amicale et les affiliés du TIP et établir les liens de solidarité et d'amitié entre les membres du TIP.

- Tenir le registre des arbitres internationaux affiliés au TIP.

- Organiser des manifestations culturelles, éducatives et de loisirs pour ses membres et leurs familles.

- Fournir, dans la mesure du possible, une aide sociale au profit des arbitres, de ses affiliés en général, ou pour leurs familles, avec une assistance matérielle et morale pour les arbitres et associés du Tribunal International permanent d'arbitrage et pour ceux qui travaillent sous sa bannière.

- Dans l'exercice de son activité, l'amicale s'engage à respecter l'ordre public et les dispositions légales à cet effet, les règles de procédure, le règlement intérieur et le code des procédures du Tribunal International Permanent d'arbitrage approuvée par le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères avec son engagement de ne pas entreprendre aucune activité liée à la formation, à l'arbitrage, à la réconciliation, à la médiation et toute concurrence aux activités du Tribunal International Permanent d'arbitrage sous quelque forme que ce soit.

L'activité de l'amicale est soumise dans tous les cas sous le patronage du président du Tribunal International Permanent d'arbitrage.

Il va sans dire que le secrétaire général du Tribunal International Permanent d'arbitrage à tous les pouvoirs de contrôle, de suivi et de diagnostic de la gestion financière de l'amicale.

Le bureau exécutif :

- Présidente : Meriem Ghobra

- Secrétaire générale : Sonia Fedhila
- Trésorier : Abdesslem Amor

- Secrétaire général adjoint chargé des activités culturelles et récréatives : Sassi Chaabane

- Secrétaire général adjoint chargé des séminaires scientifiques : Lotfi Soussia

- Secrétaire général adjoint chargé de la santé est des affaires sociales : Ramzi Khadraa

- Secrétaire général adjoint chargé des médias, des relations exterieures et de la communication : Chawki Ben Aicha

- Secrétaire adjointe chargée des arbitres féminines : Jihene Makni

2021R00129APSF1

Constitution du syndicat

Suivant le procès-verbal constitutif le 6/5/2012 concernant la constitution du syndicat des propriétaires centre Ibn Rochd et le procès-verbal extraordinaire le 30/9/2020 concernant l'approbation des membres du syndicat des propriétaires centre Ibn Rochd et selon l'arrêté municipal concernant la constitution du syndicat des propriétaires centre Ibn Rochd le 24/12/2020 et selon le statut enregistré à la recette des finances de Mégrine le 14/02/2020 quittance n°M014484, enregistrement 20700691, il a été constitué un syndicat :

- Dénomination : Syndicat des propriétaires centre Ibn Rochd

- Siège social : Angle rue 01 juin et rue Tazarka - Mégrine

- Président : Anas Chebbi

- Vice-président : Yamen Abidi

- Secrétaire Général : Hayfa Ouni

- Trésorier : Yamen Abidi.

2021R00139APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association amicale de l'office des logements des personnels de ministère de l'éduction

Objet : Culturel-Social

Adresse : 40, Boulevard Bechir Sfar 1006 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à la consolidation de l'esprit de solidarité et de synergie entre les personnels, les cadres de l'office des logements et tous les associés parmi les locataires des logements de l'office appartenant au ministère de l'éducation.

- Contribuer à la préoccupation de l'activité sociale des personnels de l'office des logements des personnels de ministère de l'éducation lors des occasions spéciales et les fêtes, et permettre de leur fournir une assistance dans la limite des fonds disponibles et l'obtention des financements nécessaires.

- Rendre hommage aux retraités et aux enfants des associés distingués dans leurs études.

- Etablir des conventions de coopération avec des associations, des amicales et des organisations pour la réalisation des objectifs communs.

- Organiser des activités culturelles et de loisir en faveur de ses associés.

Président : Rym Elhayej

Secrétaire général : Hamed Abbes

Trésorier : Chaker Sassi Bzeouich.

2021R00140APSF1

Création d'un syndic

Résidence Hélya 1

Sahloul 4 - Sousse

Suivant PV d'une assemblée constitutive en date du 23/12/2020 déposé à la municipalité de Sousse le 7/01/2021, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 28/12/2020 sous n°20703622, il a été décidé la création d'un syndic :

Dénomination : Syndic des propriétaires de la Résidence Hélya 1

Siège : Sahloul 4 Sousse

Président : Houda Bent Habib Chraiet

Secrétaire Général : Najet Chahoud Bent Belgacem Chahoud

Trésorier : Ezzéddine Ben Rabeh Achour.

2021S00058APSF1

«Syndicat des copropriétaires du complexe

AL MAKASSED Sokra, sis à la route de Sokra km 3 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du complexe AL MAKASSED Sokra, du 28 août 2020, enregistré à la recette des finances le 16 décembre 2020, sous le n°20806542, quittance M006977, un nouveau bureau syndical est élu, qui se compose :

- Mme Ben Salem Fatma : Président du syndicat

- Mr Siala Mourad : Trésorier

- Mme Walha Rim : Membre.

2021X00065APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive des jeunes Ataya Kerkennah

Siège : l'espace familial adjacent au café Al-Amal Ataya, Kerkennah

Objectif : Développer la pétanque à Kerkennah et former les futures générations à la concurrence loyale et aux principes sportifs élevés

Document pour achever la formation d'une association n°89, daté du 12 janvier 2021.

Comité :

Président : Imed Banani

Secrétaire général : Mohammad Jommaa Chelly

Trésorier : Taoufik Zouaghi.

2021X00068APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Anciens de l'IHEC Carthage

Objet : Association scientifique et culturelle

Siège social : Miramar Business City - B2-4, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Objectifs :

1. Réseautage entre les anciens de l'IHEC Carthage

2. Contribution dans l'amélioration continue de l'IHEC Carthage et la mise en valeur de son image et celle de ses diplômés

3. L'organisation d'évènements culturels pour le compte des anciens de l'IHEC Carthage

4. Contribuer à l'amélioration de la réalité tunisienne sur le plan social, culturel et économique.

Comité de direction :

Mohamed Selim Hadj Mabrouk : Président

Ali Limam : Vice-président

Olfa Neffati : Secrétaire générale

Saif Allah Kahia : Secrétaire général adjoint

Wahiba Bali : Trésorière

Hassin Harrouch : Trésorier adjoint

Soumaya Salama : Membre

Walid Nafouti : Membre

Nacef Bannour : Membre

Mohamed Fadhel Temimi : Membre

Anji Ben Hamed : Membre.

2021400095APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Internationale de la Protection des Enfants Méditerranéens

Objectifs :

- Contribuer à la consécration des droits des enfants et veiller à ce qu'ils ne soient pas violés.

- Contribuer à l'amélioration et au développement des conditions de vie de l'enfant et garantir ses droits fondamentaux conformément à la constitution des traités internationaux.

- Mettre tout en œuvre pour soutenir les efforts de l'Etat dans la lutte contre toutes les formes d'exploitation des enfants.

- Mettre en œuvre une aide aux enfants réfugiés ainsi que leurs familles et pouvoir les intégrer aux seins du système scolaire et la société.

- Les buts choisis sont appliqués conformément à la constitution Tunisienne ainsi qu'aux conventions et traités internationaux.

- Siège social : 42 av Chadli Kallel 1er étage Tunis.

Comité directeur :

Présidente : Rim Belkhedhiri.

Vice Présidente : Ben Amara Hannen

Secrétaire générale : Amira Ahmed

Trésorière : Sonia Aouini.

2021400107APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence «ASMA» Ennasr 2

Suite à la demande du tiers des copropriétaires (28 sur 74 copropriétaires) une deuxième assemblée générale des copropriétaires de la résidence «ASMA» Ennasr 2 s'est tenue le dimanche 20 décembre 2020 à 17H et suivant, en la présence de l'Huissier Maître Mohamed Hassen Elkouki selon PV n°83577 enregistré à la recette des actes judiciaires de l'Ariana sous le n°3652 quittance n°11366, Madame Khadija Rachdi a été élu à l'unanimité Présidente du Syndic et Monsieur Kamel Belhaj Yahia trésorier, pour une période de deux ans allant du 20/12/2020 au 19/12/2022.

Il a été voté à l'unanimité que les chèques doivent être cosignés par la Présidente du Syndic et le Trésorier.

2021R00109APSF2

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale d'élection

Du club sportif Sidi Thabet

Nom de l'association : Club sportif Sidi Thabet

Objet : Association sportive

Objectif :

Encadrement des jeunes et développement de leur capacité moral et physique.

Président : Khomais Lachheb

Secrétaire général : Mohamed Hédi Mejri

Trésorier : Rami Dridi.

2021400072APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B/P

La créancière poursuivante : La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n° B196131999, ayant son siége social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Société redjeb pour le lait et dérivés (SOREPROL) en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée ayant son siège social à l'avenue Ennasr Gafsa (matricule fiscal n°007852 V/A/M/000).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Le bien saisi consiste en la totalité de l'immeuble objet du titre foncier 2596 Gafsa dénommé «SOREPROL» avec surface totale de 11h 03 a, sis au bord de GP 3 reliant Gafsa à Tunis.

Mise à prix : le prix d'immeuble saisi est fixé au montant (1.428.897.000), plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- hypothèque au profit de la STB au montant de 142.699.680 DT

- hypothèque au profit de la STB au montant de 10.000.000 DT

- commandement inscrit au profit de la Société Tunisienne de recouvrement des créances.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 22/02/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N.B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021T00056VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

MF : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Moez Mezzi CIN n°02280719, 1 Rue Ibn Khaldoun Mateur.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Appartement n°11 de 114 m² sis à Mateur Cité PROLS immeuble 4 composé de 3 chambres, salon, cuisine salle de bain et WC.

Mise à prix : 68.400d000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 23/02/2021 devant le Tribunal de 1ère instance de Bizerte à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00057VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Brahim Bouderbala

Avocat près la cour de cassation

"Exerçant dans le cadre de la société d'avocats ATAC"

12, rue de Hollande Tunis

Tél : 71.342.009 - 71.253.713

Affiliation à la CNSS : N°00234230-72

La partie poursuivante : La banque Attijari de Tunisie (ex Banque de sud), S.A. en la personne de son représentant légal ayant son siège à Tunis centre urbain nord rue El Hédi El Karay n°24 immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B140811997.

La partie saisie : Said Ben Mohamed Hergli titulaire de la CIN n°00102609 Président de chambre (tel qu'indiqué sur le certificat de propriété) demeurant à Hammam-lif Av. Hédi Chaker n°92 (en qualité de caution hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Brahim Bouderbala Avocat près la Cour de Cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats "ATAC", MF n°513477M/AM/000 ayant son siège à Tunis 12 rue de Hollande.

Immeuble mis en vente : objet de titre foncier n°21653 Ben Arous nommé «Paul Gisele» sis à Hammam-lif Av. Hédi Chaker n°92 gouvernorat de Ben Arous situé à l'est de l'Av. Méditerranée à environ 40 m et environ 20 m à l'ouest de la Rue de Tunis. Il consiste d'après le rapport d'expertise préparé par l'expert Othman Mehri en vertu de l'ordonnance sur requête émanant de M. le Président du Tribunal de 1ère instance de B. Arous en date du 11.09.2019 sous le n°53414, en une parcelle de terrain à la forme rectangulaire ouvrant par sa façade principale nord sur l'Av Hédi Chaker et portant le numéro 12, ses limites sont apparentes sur site en partie par l'avenue citée, et pour le reste par des immeubles avoisinants qui lui sont contigus contenant plusieurs bâtisses dont une villa avec RDC et 1er étage avec RDC ayant une entrée principale à l'est et qui ouvre directement sur une galerie à sa droite un salon et à sa gauche une cuisine avec un dépôt et au front de la galerie une rampe d'escalier menant au 1er étage et à son côté un WC. Cet étage couvre une superficie d'environ 113 m². Quant au 1er étage de la villa, il est relié à la rampe d'escalier venant du RDC et aboutit à un hall qui rejoint à sa droite une SB et une pièce avec une armoire murale et à sa gauche une pièce ouvrant sur un balcon couvert et une seconde pièce suivie d'un dressing et une SB et une buanderie au sud de l'étage et le dit étage couvre environ 113 m² et une salle de lavage du 10m².

L'immeuble contient également un «bâti secondaire» consistant en 2 Blocs le 1er sur le côté est qui s'étend jusqu'aux limites de l'immeuble de ce côté et se compose d'un abri couvert arrivant jusqu'au parking de voitures et le reste de ce bloc se compose de WC, cuisine et 3 pièces et ce bloc couvre environ 96 m². Le second bloc est élevé sur l'extrême sud-ouest et il consiste en une villa ayant son entrée principale au nord de la place et à travers une véranda couverte en bois et ouvrant directement sur un salon aboutissant à sa gauche sur 2 pièces adjacentes, et au front une SD et une cuisine aboutissant par derrière à une petit dépôt et toute la bâtisse est couverte de briques et couvrant environ 62 m². La superficie globale de l'immeuble est estimée à 498 m² et consiste en la parcelle n°3 (1) du plan parcellaire du titre foncier n°86855 devenu après modification n°21653 Ben Arous et le débiteur saisi est propriétaire de 256 parts de la totalité de 498 parts.

Mise à prix : quatre cent onze milles cinq cent quatre vingt quatorze dinars 538 millimes (411.594.538) outre les frais des poursuites et les honoraires d'avocat qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi 18/02/2021, à partir de 9 heures du matin.

La visite des lieux : Tous les jours selon l'horaire administratif.

Observation : La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire, les étrangers doivent se munir de l'autorisation du gouverneur du lieu de l'immeuble saisi.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et pour prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance Ben Arous où il est déposé.

2021T00058VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Jurisaffaires : Avocats & Conseils

Me. Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

Avocats-conseils@jurisaffaires.net

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudia BANK «TSB» en la personne de son représentant légal, Sté anonyme, Matricule au RNE sous le n°013026 E, siège social au 32 Rue Hédi Karray 1082, Tunis.

2/ Partie saisie :

- Sté d'emballage Métallique à Zaghouan «SEMZ», SARL, RC 24145432010B en la personne de son représentant légal, siège social à la Rue Med Laribi n°1 Menzah V Ariana en sa qualité de débitrice principale.

- Atef Ben Hassine, Tunisien, Gérant, titulaire de la CIN 00588333 demeurant au n°01 Rue Med Laribi Menzah V Ariana en sa qualité de caution hypothécaire propriétaire de l'usufruit.

- Salwa Ben Say, Tunisienne, demeurant au n°01 Rue Med Laribi, Menzah V Ariana, en sa qualité de propriétaire de la nue-propriété.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala Avocat près la cour de cassation de la société Juris Affaires Avocats & Conseils sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis.

4/ Immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Siham 19» objet du titre foncier n°105050 ariana auparavant et portant actuellement le n°64256 Ariana composé de la parcelle 42 du titre parcellaire 103213. Les parties saisies sont propriétaires dans l'indivision de 140 parts (en usufruit pour Atef Ben Hassine et en nue-propriété pour Salwa Ben Say) à extraire des 404 parts qui constituent la totalité de l'immeuble (140/404). L'immeuble est situé au n°01 Rue Med Laribi Menzah V Ariana consistant en une parcelle de terrain d'une superficie totale de 404 mètres carrés sur lequel est bâti une demeure composée d'un RDC et d'un étage. Les parts indivises objets de la saisie et suivant l'expertise consistent en : un espace découvert et une demeure située à l'étage composée d'un salon à deux portes donnant accès sur une terrasse, d'un couloir, d'une cuisine, de deux chambres à coucher et d'une salle de bain. Les plafonds en dalles munis des lampes d'éclairages, les murs en briques et le parterre en grès. La demeure est munie de l'électricité et de l'eau courante et elle est dans un état moyen puisque la construction est ancienne. La superficie bâtie de la demeure est de 94 mètres carrés.

5/ Mise à prix : cent trente mille six cent dinars.

6/ Date et lieu de la vente : Le lundi 1er mars 2021 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de l'Ariana.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2021T00059VEPA1

Extrait publicitaire de vente aux enchères

Saisissant : Monia Bent Bouzid Sallemi agissant en son nom et pour le compte de son fils Med Ayoub Sadadi, femme au foyer, domicilieé à cité Hached Boussalem Jendouba.

Saisi : Sami Ben Abdelaziz Sadadi, domicilié à cité ain menakh; El Kef.

Avocat poursuivant : Maître Zied Elkefi avocat à la cour d'appel, rue 8 juillet 1884 Elkef 7100 M.F 1131389/X.

Désignation de l'immeuble saisi : La moitié indivise de la maison sis à cité ain menakh; n°68 El Kef ; Et il est constitué de : trois chambres, une cuisine, une toilette, hall d'accueil, un espace frontal de superficie totale de cent quarante virgule huit mètres carrés (140.8 mc).

La mise à prix : le prix de vente est estimé à trente et un mille, et soixante dix dinars (31.070.000d) et à ajouter les frais de l'adjudication.

Date et heure de l'adjudication et du tribunal : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance du kef qui sera tenue le lundi 01 mars 2021; à partir de neuf heures et ce qui suit.

Condition de visite de limeuble : l'immeuble peut être visité quotidiennement suivant l'horaire administratif.

2021R00117VEPA1

Vente aux enchères sur saisie immobilière

Cabinet Maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant : Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Ismail Ghlala sa profession fonctionnaire, demeurant à houmet el oued Gafsa, (CIN n°03144740 du 7/3/1994).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Consistant en l'entier immeuble objet du titre foncier n°0022184 Gafsa dénommé "amine" d'une superficie totale de 8500 m² et l'entier immeuble objet du titre foncier n°11217 Gafsa dénommé "iheb" d'une superficie totale de 1500 m² à coté de clinique amen sis au bord de GP3 reliant Gafsa à Tozeur.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. 4 hypothèques au profit de la BNA

2. Commandement au profit de la BNA.

Mise à prix : Elle a été évaluée au montant de 1.325.240.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 22/02/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gabès à son siège au palais de la justice de Gabès.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021R00118VEPA1

Vente aux enchères après saisie Immobilière

Etude Maître Thabet Hcini

Avocat à la cour d'Appel,

Immeuble "Lotfi", Rue d'Alexandrie Sidi Bouzid

Tél : 76623 380

MF : 07677160

L'adjudication aura lieu à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le mardi 02 mars 2021 à partir de 9h.

Le poursuivant : Maître Thabet Hcini, avocat à la Cour d'Appel à Sidi Bouzid, titulaire de la carte d'identité nationale n°0437685 au nom du créancier Tarek Ben Mohamed Sadok Aloui, titulaire de la carte d'identité nationale n°06076913, domicilié à Sidi Bouzid.

Le débiteur saisi : Habib Ben Ammar Aloui, agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04310439, domicilié à Sidi Salem (Sidi Bouzid).

Immeuble saisi :

La totalité de 105.5 parts indivises dans l'immeuble connu sous l'appellation «Parcelle Habib», objet du titre foncier n°90485 Sidi Bouzid, situé aux banlieues de Sidi Bouzid, composé de la parcelle n°22, couvrant une superficie de 211 m², divisé en 211 parts. Les parts saisies consistent en un terrain situé à la cité «El Wouroud 2», Sidi Bouzid, à l'angle de deux rues, composé de deux édifices adjacents.

Premier édifice : Il s'agit d'un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages (premier et deuxième étages). Le dit bien immobilier est entièrement bâti, prêt à être exploité et construit selon les normes en vigueur, il est libre de tout vice et bâti sur une superficie approximative de 105.5 m².

Deuxième édifice : Il s'agit d'un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages (premier et deuxième étages). Le dit bien immobilier n'est pas entièrement bâti. Tous les travaux de briques, poutres et dalles ont été achevés. Il lui reste tous les travaux d'aménagement tels que le revêtement et la peinture.

Le prix à l'ouverture s'élève à la somme de cent trente mille neuf cent cinquante deux dinars et 500 millimes (130.952,500) en sus des frais légaux.

Remarque : L'immeuble à vendre pourra être visité chaque jour ouvrable. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Maître Thabet Hcini, avocat à la Cour d'Appel, Immeuble «Lotfi», Rue d'Alexandrie (Sidi Bouzid).

2021R00121VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour

Avenue Habib Bourguiba - Gafsa

Tél : 76 201 003

adelansi@hotmail.fr

Le créancier poursuivant :

Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis sous le n°B1424311996.

Le débiteur poursuivant :

Salah Ben Ahmed Ben Salah Ben Chawech, sa profession gérant, demeurant à Mouala Gafsa, titulaire de la C I N n°03008600 délivrée le 6/8/2001.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°12380 Gafsa dénommé "Warda" sis à Sidi Aich Gafsa, d'une superficie totale de 05 h 32 a45 c.

Mise à prix : elle a été évaluée au montant 70.245.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu lundi 22/02/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021R00126VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassin

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tél : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 8/02/2021 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Nemri Abd Edayem, Journalier, demeurant à (Thala) gouvernorat Kasserine.

Partie saisie : Assidi Rabeh Ben Ibrahim, Journalier, demeurant Zalfen Thala- Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba -Kasserine.

Identification de l'immeuble objet de saisi :

Terrain Agricole nommé "essafia" sis à Zalfane délégation de Thala gouvernerat de Kasserine, superficie 2 hectares dans l'indivision à extraire d'une parcelle de 5 hectares limité, le terrain est grevé d'aucune charge ni hypothèque, nord route pour puits Assadia et héritiers Assidi Ibrahim Ben Slama, Est Héritiers Ben Ali Bachir, Sud Héritiers Nemri Makki, Ouest Héritiers Assidi Brahim Ben Slama.

Mise à prix : Quatorze milles dinars (14000.000) les frais et honoraires taxés. Evaluées à 2.381.676 D. au tribunal le 11/01/2021 sans les frais et honoraires qui vont être taxés lors de la prochaine audience du 8/02/2021.

Observation :

Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine où il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2021R00127VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Mohamed Rached Ben Miled Achour, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 00199701, domicilié au numéro 4 Rue de l'Atlas - Cité Ghazala - l'Ariana (en sa qualité de caution en numéraire des dettes de la débitrice principale; la société Achouria Distribution).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à AV. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain dont la superficie est de 121 m², objet du titre foncier numéro 58713 Ben Arous, sis à l'Avenue de la République - Rue du Martyr Hssine Ben Salah à Hammam-Lif, sur lequel est construit un immeuble de deux étages (un rez-de-chaussée et un premier étage). Pour le rez-de-chaussée sa superficie couverte est d'environ 115 m², composé d'un local non exploité dans lequel se trouve un grenier supérieur, dont la superficie est de 41 m² couverts, une cage pour les escaliers et une cour à l'arrière où se trouve les toilettes, tandis que le premier étage est d'une superficie couverte de 81 m², qui n'est pas exploité dont une partie est intégrée à un autre bien immobilier à proximité. Les murs extérieurs de l'immeuble sont en brique, les toits sont en dalles de béton armé, le parterre en marbre de Thala, les portes en tôle en fers peints et les fenêtres en aluminium. Le local est équipé de toutes les utilités publiques.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de trois cent dix mille dinars (310 000 d 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le jeudi correspondant au vingt cinq février deux mille vingt et un (25 /02/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R00131VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : "AMEN-BANK" société anonyme siège social à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n° B176041996, R.N.E n°00221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Monsieur Jamel Ben Rejeb Essouki, Titulaire de la CIN n°0415407 demeurant Cité des logements populaires Rue Thapsus Bekalta.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, MF : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n°30625 Monastir située à Bekalta, d'une superficie de 389 m, consistant une grande villa de style Américain.

- Le rez-de-chaussée comporte une chambre, salle de bain, cuisine, garage.

- Le premier étage comporte deux chambres, salon, salle de bain, véranda, escalier.

- Studio comprenant deux chambres, salle de bain, cuisine et terrasse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 24/02/2021 à 9h.

Mise à prix :

Quatre cent vingt huit mille huit cent cinquante dinars (428.850.000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation: L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00062VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Néjib Ben Mohamed Hédi Ben Hassine, Titulaire de la CIN n°08269880.

2- Madame Dorsaf Bent Mouldi Chorfati, Titulaire de la CIN n°07834852.

Demeurant Avenue du Combattant suprême immeuble 04 appartement n°10 Monastir

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, MF : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n°88876 Monastir dénommé El Faydh, situé à Moatmar Route Sidi Nasr, consistant en un lot destiné à la construction du lotissement Dar Ben Salem d'une superficie de 217 m², parcelle n°16 ouvrant plein sud sur la voie publique projetée.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 24/02/2021 à 9h.

Mise à prix :

Trente deux milles cinq cents cinquante dinars (32.550,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Maher Ben Haedi Kharroubi, commerçant, CIN n°4140529.

Alaa dine Ben Maher Kharroubi, CIN 106925047.

Manel Bent Maher Kharroubi, CIN 106878398.

Imen Bent Maher Kharroubi, CIN 106953274.

Demeurants à la Rue Othman Ben Affan, Ksar Helal.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°16776 Monastir situé derrière lycée 2 Mars 1934 à Ksar Helal Monastir, consistant en un lot de terrain aménagé actuellement en jardin, d'une superficie totale de 418 m².

Date et lieu de L'adjudication : Tribunal de première instance de Monastir le 24/02/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent soixante sept mille deux cent dinars (167.200,000 D).

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00064VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivante : Banque Tuniso-Libyenne, S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant immeuble BTL Boulevard de la terre - lot AFH E 12 Centre Urbain Nord - Immatriculée au RNE n° 0033272 D Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Monsieur Abdelmajid Ben Mohamed Ismail, Titulaire de la CIN n°01056916 délivrée le 8/3/2000, demeurant à la rue Habib Bourguiba Bouhjar - Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Boussaid Houda, Avocat à la cour de cassation, Immeuble Le Pacha, 4ème étage n°3, CIN n°06791198, Code T.V.A n°1107284Y/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété nommée "MARIAM 1" objet du Titre Foncier n°16385 Monastir, d'une superficie de 1069 m², situé au bord de la route régionale MC 92 reliant Bouhjar et Kasrhlel, qui contient un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage reliés directement de l'est à la route régionale reliant Sousse et Mahdia, pénétrant la ville de Bouhjar vers Kasrhlel, qui est un bâtiment situé à la zone urbaine de la ville de Bouhjar au sein du quartier industriel. Le rez-de-chaussée se compose d'un hall spacieux désigné comme hall d'entretien et abri de voiture, et le rez-de-chaussée a une salle d'exposition et un certain nombre de bureaux et une salle de bain, et le premier étage est un appartement de haut standing qui comprend une salle de réception spacieuse, une salle à manger, une cuisine et quatre chambres à coucher, 3 salles de bain et une douche.

La partie arrière est une grande salle polyvalente qui sert de salle de conférence.

Date et lieu de l'adjudication : Le mercredi 3/3/2021 à 9 h au Tribunal de Première Instance de Monastir.

Mise à prix : Le prix de vente est déterminé à deux millions trois cents vingt-huit mille quatre cents dinars (2.328.400.000), avec les frais et honoraires taxés.

Observation : Il est possible de visiter l'immeuble en coordination avec l'avocat en charge du suivi toute la journée de la semaine en se rendant sur place pendant la journée et sans conditions.

La participation à la vente aux enchères se fait par un avocat après avoir consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et les étrangers doivent présenter les licences administratives en vigueur.

Les charges : Une hypothèque au profit de la Franco-Tunsienne BFT, dont le siège social est à Tunis, pour un montant de quatre cent mille dinars (400 000 000 d).

- Une hypothèque au profit de la Banque Al Baraka de Tunisie, son siège social est à Tunis, pour un montant de six cent sept mille quatre cent six dinars et 876 millièmes (607 406 876 d).

- Un procès-verbal de saisie exécution et sa signification au saisi réalisé par le notaire d'exécution M. Al Amjad Bouslama le 3/5/2019 selon son numéro 116527 sur demande de la Banque franco-tunisienne, qui a

attribué son emplacement au cabinet de M. Tarek Hamami, dont le bureau est situé à la rue Caire n°24 Tunis.

2021S00065VEPA1

Etude Maître Sadok Hariz

Huissier de Justice

20 Rue Mohamed Ali Bab Bhar Sfax

MF : 000.P.A.494162/L

A la demande de Mr Hamdi Mssidi expert et liquidateur judiciaire et dans le cadre de la liquidation de la Sté de participation entre Manssour Kbaili et Ameur Karkni identifient fiscal 000/C/N/1439707/V qui exploite le fonds de commerce "MY FOOD" il est porté à la connaissance du public la mise en vente aux enchères pour la troisième fois après réduction du prix le mardi 16 février 2021 à dix heures du matin l'ensemble du fonds de commerce "my food" (vente de fast-food, situé au 23 av Majida Boulila city centre Sfax. La vente aura lieu à mon bureau situé à 20 Rue Mohamed Ali Bab Bhar - Sfax pour un prix de la mise aux enchères de 72.090.000 dinars auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés avant la vente.

2021X00064VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : COMPTOIRE D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS, société à responsabilité limitée au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B168841997, sis 23, Rue Magida Boulila Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax. Matricule fiscal 535552AP000.

Partie saisie : - Habib Ben Mohamed Ben Khlifa Kammoun, CIN 01174445 quincaillerie et vente de matériel agricole en gros sis à la route de Tunis zanket Najahat 3021 Sakiet Ezzit Sfax en tant que caution hypothécaire.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 15/02/2021 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Victor Hugo à la vente d'un terrain de 930 m² sis à la route de Tunis zanket Najahat 3021 Sakiet Ezzit, sur lequel est bâtie une villa objet de 179 m² constituée de 3 chambres, un couloir reliant un séjour, un hall une salle de bain, et la cuisine avec un mejel, il y'a aussi une véranda et des escaliers menant à une chambre à l'étage.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble : hypothèque de premier rang au profit du COMPTOIRE D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS mentionnée par acte notarié sur le titre de propriété et portée par 2 notaires Istabrak Ben Salah et Faten Jabberi en vertu de l'article 279 du code des droits réels.

Et ce en garantie de la dette de son fils Oussema Ben Habib Ben Mohamed Kammoun s'élevant à 70.000.000 DT outre les intérêts et les frais

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi, est fixé à cent mille deux cents dinars (100.200.000 DT) après réduction du prix initial de 40 % auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal et qui se sont élevés à deux mille six cent quatre vingt six dinars et 828 millimes (2686.828 DT) auxquels s'ajouteront les frais complémentaires qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Victor Hugo où se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2021X00073VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Société Medimix, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national de des entreprises sous le n°0718704N, dont le siège social est à la route Mahdia km 25 Aamra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie : Wided Bent Salah Ben Mohamed Ktat épouse Mourad Ben Amor, titulaire de la CIN n°05310301, demeurant à 27 rue 20 Mars Boumhel Elbassatine gouvernent Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges : La Totalité des parts à l'indivision au nombre de (309,5) parts de la division de tous (619), qui sont à la propriété de Wided Bent Salah Ben Mohamed Ktat épouse Mourad Ben Amor au titre foncier n°11496 Ben Arous nommé «Ben Amor» situé à Boumhel sur la bordure d'une rue et exactement à la rue Mustafa Agha n°11 cité ons Boumhel Bassatine Ben Arous. La superficie totale du titre foncier n°11496 Ben Arous égal à 619 m², les parts de Wided Bent Salah Ben Mohamed Ketat épouse. Mourad Ben Amor se manifeste a un local d'habitation constitué par un étage au sous-sol et un étage au rez-de-chaussée et un étage haut premier, situé à la rue Mustafa Agha n°11 cité Elons Boumhel Bassatine Ben Arous, la superficie du terrain est 309.5 m², la superficie bâtie de l'étage du sous-sol est 120 m², la superficie bâtie de

l'étage au sous-sol est 120m², la superficie bâtie de l'étage au rez-de-chaussée est 130 m², la superficie bâtie de l'étage haut premier 130 m². Pour l'étage au rez-de-chaussée, il est constitué d'un salon, couloir, 3 chambres, cuisine et une salle de bain. Il a une porte indépendante du reste de l'immeuble qui amène à un escalier descendant à un profondeur de 1.90 m amenant à une cour non couverte ouvrant sur elle la porte principale du local. Le local est équipé par l'électricité, l'eau potable, son sol en carrelage normal et ses murs en brique et béton, et son toit en dalle, son état général est normal. Pour l'étage au rez-de-chaussée, après la porte en fer large il existe l'espace avant découvert qu'a un sol en ciment, après il existe l'escalier qui mène à la véranda, et après, la porte principale d'entrée, le hall et la salle de réception et à manger, le séjour, la cuisine à côté le séchoir couvert, la toilette et la douche, et un escalier intérieur qui amène à l'étage au premier. Pour le premier étage en haut il est constitué d'un hall, une chambre de parent, et un bureau, et une douche, et une salle de bain privé, et un dressing et 2 chambres à coucher chacune a un balcon et une autre salle de bain, et un escalier qui mène au toit. L'état général de l'immeuble est bien, le toit en dalle où il est fixé des lampes d'éclairage, le sol en parterre, les murs en brique et l'escalier en marbre. Il est équipé par l'eau potable, l'électricité et la climatisation centrale.

Mise à prix :

Cinq cent soixante-deux mille et quatre cent cinquante-neuf dinars et 875 millimes (562.459.875D) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous, le dix-huit Février deux mille vingt (18/02/2021) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Ben Arous où il est déposé le cahier des charges.

2021X00075VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue De Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank "TSB" Ex. Stusid Bank société anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F : 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Madame Maroua Bent Najib Ben Mohamed Ammar, titulaire de la CIN numéro 06908851, demeurant à la rue Ibn Jazzar, Jammel, Monastir en sa qualité de caution hypothécaire de la société Hamza Transport de Marchandises.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 45584 Ben Arous dénommé «Zahr 6» d'une superficie de 57 m2 sis Mourouj 5 ainsi que 17.82/493 parts indivises du T.F 45578 Ben Arous, consistant en un appartement à usage d'habitation situé au deuxième étage de la résidence Ezzouhour réparti en un salon ouvert sur une cuisine à l'américaine, un séchoir, une salle de bain, deux chambres à coucher.

L'état de l'appartement est moyen, alimenté en eau et en électricité, étant précisé que l'appartement objet de la vente est loué à Monsieur Baha Eddine Sahbani moyennant un loyer mensuel de 400 dinars.

Mise à prix : (68.400,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (25 février 2021) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400079VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Etude Maître Wided Bédoui

Avocate à la cour de cassation

Résidence El wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis

Tél : 71 848 578

M.F : 0794935D/P/000

1) Partie poursuivante : Les héritiers Youssef Weti et Ajila Moumni : Hédi Weti, Mohamed Weti, Rebeh Weti, Zahia Weti et les héritiers Aziza Weti : Mnaouer Bouali, Slah Boual, Sihem Bouali, Fatma Bouali, Rahma Bouali ayant élue domicile au cabinet de Maître Wided Bedoui Avocate à la cour de cassation, résidence El Wifek Bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis.

2) Avocat poursuivant : Maître Wided Bédoui Avocate à la cour de cassation, résidence El Wifek bloc B

bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis.

3) Partie poursuivie : Les héritiers Abdelkarim Weti : Dalila Bouali, Najla Weti, Soufiène Weti, Haitem Weti Rue 1818 n°32 Cité Ettadhamen Ariana.

4) Désignation de l'immeuble à vendre : L'immeuble objet de la vente consiste en une villa, situé à la rue 1818 n°32 Cité Ettadhamen Ariana d'une superficie totale de 249 m², constitué de deux étages : Un rez-de-chaussée composé d'un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un jardin d'une superficie de 117 m² et une partie accessoire composée d'une place parking, deux chambres d'une superficie de 68 m². Etat moyen. 1er étage : composé d'un escalier, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un couloir, les fenêtres sont en bois et le sol est en carrelage, l'état de la construction est inférieure à la moyenne d'une superficie couverte de 115 m².

5) La mise à prix : La mise à prix est fixée à trois cent soixante et onze milles deux cent trente cinq dinars 743 millimes (371.235,743), la valeur est estimée par l'expert Béchir Ben Khélifa selon son expertise suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de l'Ariana du 7/02/2019 n° 67522 outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience du lundi 22/02/2021 à partir de 9h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana situé l'Ariana.

7) Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine heures de travail.

Pour amples renseignements s'adresser à l'Avocat poursuivant Maître Wided Bédoui résidence El wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra

Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr. le Gouverneur.

2021400096VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Fax : 71 894 202

MF : 1069365HAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n°B187881996, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365HAP000.

Partie saisie : Youssef Ben Mohamed Ben Jemia, Tunisien, né le 17/9/1988 à Tunis, Directeur dans une société, titulaire de la CIN n°04801733, demeurant à El Menzeh 7 Bis Résidence Emna, Appartement 2, Bloc D2, Tunis.

Approbation de l'hypothèque : Sabrine Bent Moez Ghozlani, Tunisienne, née le 11/10/1988 à Jendouba, titulaire de la CIN n°08733038, demeurant à El Menzeh 7 Bis Résidence Emna, Appartement 2, Bloc D2, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, Avocat à la cour de cassation, Cabinet sis 6 Rue d'Autriche Le Belvédère Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de l'Appartement n°C43 usage d'habitation situé au 4ème étage de l'immeuble sis à la Résidence Yassmine 2 Ben Arous, d'une superficie de 110 m², objet du titre foncier n°68092 Ben Arous, dénommé «Résidence 30» ainsi que les parts indivises y rattachés soit 167/10000 parts objet du titre foncier 52246 Ben Arous, se composant d'un couloir, à droite une cuisine et un séchoir, à gauche, un salon menant vers un balcon, salle de bain, une chambre à gauche, deux chambres à droite, en très bon état d'une superficie de 110 m², ainsi que les 167 parts indivises et communes du titre foncier n°52246 Ben Arous (ascenseur, escalier, électricité, téléphone, Internet, eau potable, terrasse de l'immeuble) dans un bon emplacement, en bordure de la Route principale liant la ville de Ben Arous à Yessminet et se trouvant dans une résidence récemment construite équipée d'Ascenseur, marbres, et caméras de surveillance, libre de toute occupation.

La mise prix : La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de deux cent dix mille dinars (210000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi dix huit février deux mille vingt un (18/02/2021) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Chouchet Radés Ben Arous.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2021400099VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts

Indivises dans l'immeuble objet du titre foncier 46005 Tunis

1) Le créancier poursuivant :

Monsieur Moktar Jlili, Biologiste, demeurant, Avenue Jean Jaurés, Tunis, ayant élu domicile à l'étude de Maître Ghileb Hamdane Avocat 8 Rue Ben Ghazi Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Monsieur Rachid Ben Blaid Khlaifi, demeurant 4 Rue Ibn Abi Dhiaf, El Menzah 5, Ariana, et à son domicile élu à l'étude de maître Taher Ben Amor, Avocat 88 Rue Radia Haddad, Tunis.

3) L'Avocat poursuivant :

Maître Ghileb Hamdane, Avocat à la cour de cassation, 8 Rue Ben Ghazi-Tunis.

4) Le Titre exécutoire :

Le jugement n°14120 rendu par le tribunal de l'Ariana le 8 janvier 2007 condamnant le débiteur à payer la somme de 133 067d742 en plus des frais de poursuite s'élevant à 400d, confirmé par la décision de la cour d'appel de Tunis n°55212 rendue le 11 mars 2008 et par l'arrêt de la cour de cassation n° 28314/2008 rendu le 11 décembre 2009.

5) Saisie Immobilière, Commandement valant Saisie immobilière notifié par Maître Kaouana Khemaies sous le n°035013 du 14 et 15 juillet 2020 inscrit sur le titre foncier n°46005 Tunis le 18 septembre 2020, dépôt 20/2, n°1297.

6) Description de l'immeuble objet de la licitation :

La vente aura pour objet les parts dans l'indivision au nombre de 705.20 sur 12800 parts formant la propriété objet du titre foncier n°46005 Tunis et qui correspond à 27.35 m² de l'immeuble dénommé «Hôtel de France» et consistant en un terrain nu exploité en parking, délimité au nord par la rue Mohamed Ali Hami, et de tout les autres cotés par des immeubles,se situant au centre ville de Tunis (Bab Bhar) selon la description faite dans le rapport d'expertise de Monsieur Mohamed Abidi en exécution de l'ordonnance n°2940 rendue par le président du tribunal de Tunis le 10/11/2017 et l'ordonnance n°51194 rendue le 30/01/2020.

7) Charges grevant l'immeuble.

1) Une Hypothèque volontaire au profit de la BNA grevant les 248 parts en usufruit propriété de LAKTAN ELIE en garantie de payement de la somme de 10.500.000FF.

2) Une Hypothèque volontaire au profit de Victor Charles grevant les parts de Kohen Tanavy Achilles en garantie de la somme de 150.000D.

3) Une Hypothèque légale en faveur de l'Etat Tunisien sur les 305 parts et 3563 parts revenant à Mohamed Moncef Ben Belgacem Ben Sassi en garantie de la somme de 2340d600.

Toutes ces charges ne concernent pas les parts objet de la vente. Les parts du débiteur Rachid Khlaifi (705.20) ne sont grevés d'aucune charge.

8) Mise à prix : La mise à prix a été fixée par l'expert Mohamed Abidi à 76.240,860 D pour les parts objet de la licitation selon une évaluation faite par expertise en exécution de l'ordonnance n°2940 rendue par le président du tribunal de Tunis le 17/11/2017 et l'ordonnance n°51194 rendue le 30/01/2020.

9) tribunal et audience de licitation : La vente aura Lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 Affaire n°7035 le mardi 23 février 2021 à 9h du matin au siège du tribunal de Tunis 1, au palais de la justice, Avenue Bab Bnat Tunis.

10) visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours.

11) la participation aux enchères. Pour participer aux enchères toute personne intéressée doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter le jour de l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention de l'autorisation du gouverneur de la région.

2021400102VEPA1

Vente aux enchères

Demandeur : Omar Ben Abdelkader Etriki son métier ouvrier résidant à Elmdila Gomrassen Tataouine.

Défendeur : Masouda Bent Klifa Elabessifemme au foyer résidante à Elferch Gomrassen Tataouine.

L'avocat chargé de suivie de procedures : Maître Bechir Elmontassear dont son bureau sis à la rue 2 mai appartement Ellemloumi deuxième étage bureau n°1.

Propriété objet de vente : la totalité de la propriété fait l'objet de vente située à cité Ersifa Elmdella la municipalité de Gomrassen gouvernerat de Tataouine consiste en une partiel de terre concilier à l'agriculture et au bâtiment y compris deux marécages dans le premier y compris un olivier et le deuxième marécage du coté Ouest y compris cinq oliviers étendu Ouest-Est et la propriété est de superficie enivron 4600m² et limité à Elkeble par une voie sableu et dans le reste d'un coté appartient à Hamouda ben Abdelkader Etriki et dans un autre sens appartient au demandeur d'une longueur totale de 131.5 m à l'Est appartient à Moktar Bourguiba et en suite la route Elmourabitine Gomrassen le long de 8.8 m et à Eljouf dans un sens appartient à Moktar Bourguiba et dans le deuxième sens appartient à Mabrouk Ben Ahmed Etriki le long de 136.9 m et à l'Ouest appartient à Meriem Bent Mabrouk Ben Ahmed Etriki le long de 52.6 m et la propriété se devise en deux parties la partie inferieure concilier à l'agriculture dont elle y compris les deux marécages citée au-dessus quant à la partie extérieure assimilé au circuit d'eau de deux marécages peut être concilier au bâtiment.

Mise à prix : Vingt trois mille cent soixante quatre dinars (23164,000 d).

Date et lieu de l'adjudication : salle des ventes immobilières au tribunal de la première instance de Tataouine, lundi matin le vingt deux Février deux mille vingt un (22/02/2021) à partir de neuf heure du matin et suit.

Conditions de visite de l'immeuble : pour plus d'information contacter le service civil de tribunal de première instance de Tataouine et le bureau de l'avocat chargé de suivie maitre Bechir Elmontassear dont son bureau sis à la rue 2 Mai appartement Ellemloumi deuxième étage bureau n°1 lieu où le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter l'immeuble chaque jour dans les heures de travail administratif.

2021400105VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Monsieur Riadh Ben Hamed Laabidi, (C.IN n°02442760) demeurant 28 rue de Lyon Tunis. Avocat poursuivant : Maitre Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du TF.2425 Jendouba dénommé «clarière Merij» d'une superficie 1 Ha sis région de Merij à 4 km sud Ain Drahem sur la route Nationale n°17 Aïn Drahem - Jendouba et à 100m de l'hôtel «la forêt» en face du complexe sportif de Ain Drahem qui consiste en un terrain nu délaissé.

Mise à prix : (800.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 02 mars 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Jendouba à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable : les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400108VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lamia Ben Ounis

Avocate près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 310751K/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Salah Hermassi, caution solidaire et hypothécaire de le Sté. Commerciale SABRA, (CIN n°1865494) demeurant 11 rue Lassoued Ben Abdallah route Haffouz, Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Lamia Ben Ounis avocate près la cour d'Appel - 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 3260 Kairouan dénommé "SANA" d'une superficie de 487 m² sis ancienne route de Hafouz Mansoura Gouvernorat de Kairouan consistant en une construction repartie en un rez de chaussée exploité en un café loué par Mme Madiha Msolli moyennant un loyer mensuel de 500 D.T et un étage à usage d'habitation composé d'un appartement principal : Hall - séjour - 2ème Hall : séjour - 3 chambres - cuisines - salle d'eau - salle de bain - séchoir - 2 appartements secondaires l'un compose d'une salle à manger - 3 chambres - cuisine - salle d'eau, le 2ème 2 chambres - cuisine - salle d'eau. Le tout en bon état et alimenté en eau et en électricité.

Mise à prix : (924.350,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 01 mars 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400109VEPA1

Vente aux enchères

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeur : BANK HABITAT (BH) Tunis avenue Mohamed cinq, immatriculée sous le n°B138811996, représentée par son représentant légal.

Défendeur : Sami Ben Soltane, CIN n°06381290, NE le 13/05/1979, demeurant à : A Elmachrouha BP 150 Bouargoub 8040.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant à 70 Rue Kamel Attaruk 1er étage A2 Tunis - 1001. Matricule fiscal 983353PAP.

L'immeuble à vendre : Les parts indivises revenant au débiteur dans la propriété dite SATARAIII (3000/9470 m²) objet du titre foncier numéro 633121 Nabeul.

Mise à prix : 292.000.000 DT.

Date et lieu de la vente : 01/3/2021 à 9 H, chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2021400110VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat prés la cour de cassation

Tel/Fax : 71 284 145

Mobile : 98426639

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, société anonyme; selon son représentant légal RC n° B142431996 son siège social sis à la Rue Hédi Nouira Tunis.

Partie poursuivie : Mongi Blel sa cin 04482729du 13/01/2004 ses domiciles sis à la Cité Mongi Slim Makthar et à la Cité il Ons Errouhia, Gouvernorat de Siliana.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Le Belvédère 1002 Tunis ; IF 753244.

Description des deux biens saisis :

1- La propriété dénommée ilkaram, titre foncier 14313 Siliana sis à Makther, zone urbaine gouvernorat de Siliana sa surface 459 m² c'est un terrain rectangulaire sur le quel est édifié un bâtiment à usage commercial et habitat en sous sol, rez-de-chaussée et trois étages s'est limites au sud la maison de Hédi Jridi à l'est par une rue au nord par la route

nationale n°4 et à l'ouest par la maison de Salem Smath. La surface du sous est de 470 m² et contient une grande salle d'exposition ; une salle d'eau, un garage, un couloir, un ascenseur non fini desservant tous les étage supérieurs et inférieurs ainsi que des escaliers. La surface du rez-de-chaussée est de 520 m² il contient un espace à usage commercial encore inexploité, une boulangerie projetée, deux salles d'eau, couloir, ascenseur et escaliers. La surface du 17 étage est de 520 m² il contient 12 locaux à usage commercial de différentes tailles cloisonnés par l'aluminium, deux salles d'eau. La surface du 2ème étage est de 460 m² il contient trois appartements chacun contient deux chambres, salon, cuisine, salle de bain et un 4ème qui se compose de trois chambres, salle de bain, cuisine, salon, quatre balcons et un petit débarras et hall. La surface du 3ème étage est de 440 m² il contient quatre appartements chacun contient deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, quatre balcons, deux débarras et hall.

2- La propriété dénommée Résidence Sabrine titre foncier 11511 Siliana sis à Makther la zone urbaine gouvernorat de Siliana sa surface est 371 m² (371 parts) c'est un terrain rectangulaire sur le quel est édifié un bâtiment à usage commercial et habitat rez-de-chaussée et trois étages les limites au sud par la maison d'autrui, à l'est une rue, au nord un local à usage d'habitat et commercial et à l'ouest le bien d'autrui. Le rez-de-chaussée contient deux appartements chacun comporte deux chambres, salon, couloir, cuisine salle de bain, salle d'eau et escaliers en marbre menant aux étages supérieurs et trois studios contenant chacun une chambre, salle de bain, cuisine et à l'espace extérieur une salle d'eau et garage. Le 1er étage contient deux appartements chacun contient deux chambres à coucher, salon, cuisine, salle de bain et un balcon Les deux biens sont dotées de toutes les commodités (eau, électricité, réseau, assainissement. Tout le descriptif est fait par l'expert Chokri Elbouni désigné par ordonnance sur requête n°50021 rendue par le Tribunal de 1ère instance de Tunis le 3/01/2020.

Mise à prix : la mise à prix du titre 14313 Siliana est de trois millions cent quatre vingt mille cinquante dinars (3.180.050,000 DT) et celle du titre 11511 Siliana est un million trois cent quatre vingt et onze mille deux cent cinquante dinars (1.391.250,000 DT) outre les frais de poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

La date des enchères et conditions de participation : L'adjudication aura lieu le mardi 23 février deux mille vingt et un (23/02/2021) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées prés le Tribunal de première Instance de Siliana. La visite des lieux se fait tous les jours suivant l'horaire administratif et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Siliana ou s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant. L'enchérissement peut se faire par un seul bien et doit avoir lieu par un Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Siliana.

2021400120VEPA1

Etude Maître Faycal Allani

Avocat près la cour de cassation

29 Rue Ibn Rachiq Cité Les Jardins 1002 Tunis

Tel : 71.797.029

Fax : 71.848.345

Poursuivant : Hessine Mohamed Khalifa Kamour, élisant domicile au cabinet du maître Fayçal Allani Avocat près la cour de cassation, sis 29 rue Ibn Rachiq Cité les jardins Belvédère 1002 Tunis, Matricule fiscal n°323576GAP000.

Partie saisie : Monsieur Abdelmotalib Ben Salem Ben Mohamed Hamad, C.I.N n°06161134, demeurant à : 1ère adresse : au bureau de son avocat Maître Aymen Chebak sis à 121 Avenue de Jugurtha Mutuelle ville Tunis ; 2ème adresse : Résidence Safaa, appartement n°5, Marsa ouest, 3ème adresse : 17 Rue Zine Ben Achour, La Marsa.

Avocat poursuivant : Maître Fayçal Allani, avocat près la cour de cassation 29 rue Ibn Rachiq, cité Les Jardins, 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°76772 Tunis dénommé «Manzel Radhia», sis cité Rémila, la Marsa au coin de deux rues, rue Bizerte et rue Farazdaq coté droit, d'une superficie totale de 172 m² dont 145 m² bâti divisé comme suit :

- Rez-de-chaussée composé de 3 locaux à usage commercial sur le bord de la rue de Bizerte.

Partie à usage d'habitation Située au bord de la rue Farazdaq composée d'un rez-de-chaussée et premier étage.

Mise à prix : (585.760,000 D.T) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise.

Date et lieu de la vente : Mardi 02 mars 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix; ou bien présenter un chèque certifier ou une caution Bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400121VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE IMPRIMERIE EL HILEL SARL

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Ksar Helel

RNE : 0022514S

Matricule CNSS : 66708-69

En vertu d'une décision de Mr le Juge du séquestre et de la liquidation au Tribunal de 1ère instance de Monastir en date du 4/11/2020, l'expert Majed Khadraoui a été chargé de la mission de commissaire aux comptes de ladite Société.

2020S01403VEPA2

Vente d'un terrain à usage de construction d'immeubles à Monastir

Sté D'ELEVAGE de Monastir - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021V/P/M/000

En exécution de l'ordonnance rendue par le juge de l'entreprise du tribunal de première instance de Monastir le 20 janvier 2021, l'administrateur judiciaire informe le public qu'il compte mettre en vente au plus offrant un terrain à usage de construction d'immeubles situé devant le siège de la société d'élevage de Monastir El Agba d'une superficie de 3612 m² et objet du titre foncier n°54806 Monastir :

- Valeur selon l'expertise : 4.334.400,000 dt

- Caution : 100.000,000 dt

- Dernier délai de remise des offres lundi 15 mars 2021

- Les offres sont à envoyer selon cahier des charges à l'administrateur judiciaire Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4002 Sousse Tél 29.452.878 / 98.240.982.

2021S00066VEPA2

Avis aux créanciers

Le 27/10/2020, il a été ordonné par le juge chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au tribunal de 1ère instance Sousse II dans l'affaire n°100, l'ouverture de la procédure de distribution des deniers revenant à la société SOFTEX en la personne de son représentant légal demeurant à la rue Ali Ladheri Akouda Sousse et consignés à la caisse des dépôts et consignations à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse d'un montant de 4.921,140 selon reçu n°M018236 datant du 8/3/2017 et l'attestation de dépôt n°2371 datant du 10/02/2020, suite à la requête de répartition déposée par Maître Boukadida Ilyess agissant pour le compte de Ribeh Hajaji élisant domicile en son cabinet sis à la rue docteur Calmette Sousse et après consultation de la liste des oppositions et saisies. En vertu des dispositions de l'article 468 CPCC tout créancier désirant participer à la distribution doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux articles précédents.

2021S00068VEPA2

Faillite de Hafedh Zouari

Carte d'identité Nationale N° 01304753

Registre de commerce : A131351999

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°294 du 5 Janvier 2021 et de la décision en date du 12 Janvier 2021, Monsieur Hafedh Zouari sis à la Zone Industrielle Boudrière en face la pharmacie centrale Sfax, a été déclaré en faillite. Mr Hatem Kharrat est désigné juge commissaire et Mr Bilel Hachicha syndic de faillite.

Les créanciers sont Invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2021X00067VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Mahdia annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 689.315,520 dinars consignée à la recette des finances Mahdia le 16/01/2018 quittance n°M004010 contre la Société ABATOIR EDDAYAA et les créanciers à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à IAC pour le compte de la BFPME dans l'affaire de distribution n°80.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2021400081VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Tunis annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 22.226 ,000 dinars objet de la quittance de consignation n°M036432 du 02/9/2016 contre la Société AUTOBLOCON SILIANA à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate pour le compte de la BFPME dans l'affaire n°2030/2020.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2021400082VEPA2

Avis de faillite

Société de maintenance de station pétrolière «SMSP»

Adresse : Rue Tejerwin m156 zone industrielle Mégrine Ben Arous

MF : 0810494V

RC : B149302002

Suivant au jugement civil n°26579 rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 19/02/2014 il a été décidé la faillite de la société de

maintenance de station pétrolier «SMSP» et son gérant Ezzedin Hosni carte d'identité nationale n°00176025, et suivant au décision judicaire rendue le 11/01/2021 concernant le dossier de faillite n°20/118 a été nommé :

- Mme Maklouf Safa juge commissaire.

- Mr Ben Amor Abdelhakim syndic de faillite au lieu de Mme Sihem El Ech.

- Date de cessation de paiement ; 4/6/2013.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les 15 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante : 8 rue Koweït 3ème étage bureau n°14 Lafayette Tunis 1002 conformément à la loi n°36 de 29/4/2016 rattachant aux procédures collectives.

2021400088VEPA2

Clôture de liquidation

Action de sujet : Héritage de feu Bachir Ben Ahmed Elousji

Numéro C.I.N : 00863947

En vertu de la décision du 19 Janvier 2021 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire n°112, Mr Bilel Rahmouni en sa qualité de liquidateur de la succession du défunt Bachir Ben Ahmed Elousji, informe le public qu'il a été décidé la clôture de la dite liquidation. Tout intéressé doit prendre contact avec les héritiers.

Liquidateur Bilel Rahmouni (Adresse : rue 18 Janvier, immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 2020 / Tel : 71709153 / Fax : 71709863).

2021400113VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

TRANSBULK SA

Société anonyme en liquidation

Au capital de 18.900.000 DT

Siège social : GP 1 Km 13 - Ezzahra

R.N.E : 1278455Y

Matricule CNSS : 555203-72

Les actionnaires de la société sont convoqués le 26 février 2021 à 11h du matin en assemblée générale ordinaire et ce au siège social à Ezzahra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,

- Quitus au liquidateur,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021T00066SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

GAS MARINE S.A

Société anonyme en liquidation

Au capital de 450.000 Dinars

Siège social : GP 1 Km 13 - Ezzahra

R.N.E : 587990 F

Matricule CNSS : 171174-66

Les actionnaires de la société sont convoqués le 26 février 2021 à 10h du matin en assemblée générale ordinaire et ce au siège social à Ezzahra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,

- Quitus au liquidateur,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021T00067SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Recouvrement

S.A au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Rue Abou Hamed El Ghazeli

Résidence Omar - Bloc A - 3ème étage - Montplaisir - 1073

RC : B19512001

MF : 754374 V/M/A

Les actionnaires de la Société Attijari Recouvrement, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 16 février 2021 à partir de 14H30, au siège social de la banque Attijari de Tunisie, sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 et approbation des conventions réglementées ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Fixation des montants des jetons de présence ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Nomination d'un nouvel administrateur ;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2021R00135SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE INTERNATIONALE DE SOUSSE

Siège social : Immeuble Zine El Abidine Avenue Yasser Arafet Sahloul

Sousse IU au RNE 1420582 F

Les actionnaires de la société «CLINIQUE INTERNATIONALE DE SOUSSE», sont convoqués à assister

à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le vendredi 19 février 2021 à 14h au siège social de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2- Approbation de la cession des actions approuvée par le conseil d'administration du 18 janvier 2021.

3- Présentation des rapports d'audit externe sur les exercices précédant le conseil d'administration du 6 août 2020.

4- Délégation de pouvoir pour formalités.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. La société mettra à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Tous les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant la date de l'assemblée.

2021S00069SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F/R.N.E : 014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 février 2020 à 11 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agréer le retard pour la tenue de cette assemblée.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

5) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019 ;

6) Quitus aux administrateurs

7) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2021400091SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN AIR SERVICE

SA au capital de 3.000.000 DT

I.U : 0601729F

Tél : 71 861 729

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac de Côme, le 25 février 2021 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la date de tenu de l'assemblée

2/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2018

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2018,

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

5/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6/ Affectation du résultat 2018

7/ Quitus aux administrateurs

8/ Jetons de présences allouées aux membres du conseil.

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège de la société.

2021400092SANB3

Convocation

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

SA au capital de 68 667 490 Dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana

M.F : 0000253W/P/M/000

RNE : 0000253W

CNSS : 8620154

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 12 février 2021 à 11 heures, au siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social

- Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

- Délégation de pouvoirs pour la réalisation des formalités légales.

2021400112SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020

Société Mutuelle de Base de service Agricoles des Eleveurs Mahdia

Al Baraka

MF : 1139671F/N/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de service agricole El Baraka donne avis à ces adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 sera tenue le jeudi 11 mars 2021 à 10 h à UTICA de Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier de l'année 2020

2- Lecture du rapport du résultat négatif de l'année 2020

3- Lecture du rapport de commissaire aux comptes de l'année 2020

4- Discussion des rapports moraux et financiers de l'année 2020 et les proposer pour l'approbation

5- Donner quitus aux membres de conseil de l'année 2020.

6- Renouvellement des membres du conseil d'administration et rémunération des membres indépendants

7- Election totale des membres du conseil.

2021S00059SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020

Société Mutuelle de Base de service Agricoles des Eleveurs Mahdia

Al Baraka

MF : 1139671F/N/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de service agricole El Baraka donne avis à ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire sera tenue le jeudi 11 mars 2021 à 9 h à UTICA de Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mettre à jour les chapitres 26 et 38 du statut de la société coopérative.

2021S00060SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Mounir Ben Ali Ben Youssef Gharbi titulaire de la CIN n°02245431 délivrée le 9/4/2000 déclare la perte de l'acte de propriété n°45116/12 objet du titre Foncier n°24196 Béja sise à la rue Iben Bedis 9000 Béja.

Suivant attestation de perte délivrée par la police de Beja Nord n°180 du 9/10/2020.

2021T00049DIVD2

Avis

Mr Fekher Zoghlemi en qualité de propriétaire déclare par le présent la perte de son titre et origine de propriété s'agit de la vente qui date du 8/5/2012 enregistrée à Sfax le 19/07/2012 n°M039289 par les notaires Wajdi Kannou et Yessine Rbeii concernant ses parts à l'indivise de la parcelle de superficie de 225 m² contenant une maison et un studio sises à forêt de Sfax rte Gremda prés de Nasria Sidi Bou Saada et il prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Borj bloc B 4ème étage n°2 Sfax dans un délai de 70 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2021X00059DIVD2

Avis

Monsieur Ali Kchaw porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain de superficie 795.15 m² sis à la route Ataya km 8 avenue Sidi Khlifaa Tayari Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la Médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours.

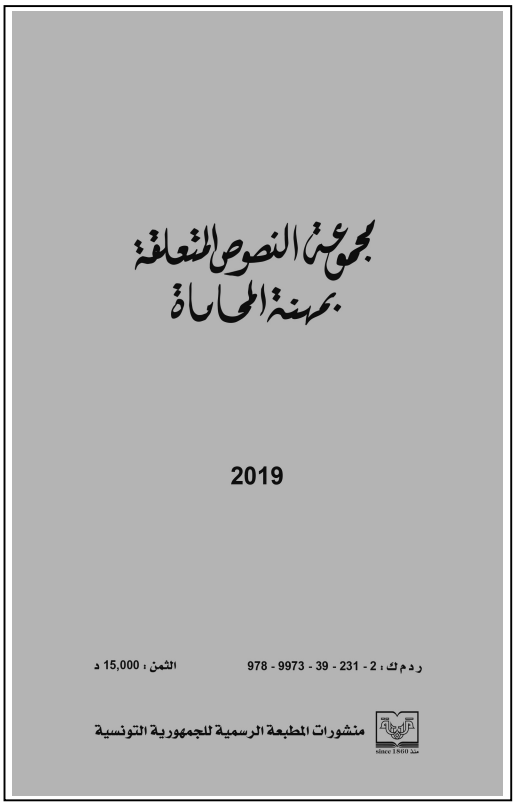
2021X00069DIVD2

Avis complémentaire

En vertu de la demande de relance n°64739 soumise à l'écrit du tribunal immobilier de Tunis par Maître Khouloud Ben Dhafer au nom de Mustapha Guesmi en vertu de laquelle il demande la démarcation de la vente émise par Chedly Ben Belgacem Ben Ahmed Guesmi au profit de son frère Mustapha Pour toutes ses manifestations représentées par 51.5 mètres carrés d'un terrain de 500 mètres carrés sis à Mannouba, et ce qui est fait par le vendeur par héritage à son père, selon le contrat rédigé avec pure argumentation justifiée, connu pour être transféré le 23/5/1991 et ce par le titre foncier n°11434 Mannouba.

Attendu que, à compter de la date de cette notification et jusqu'à la fin d'un délai de deux mois, cette exigence peut être contestée, et l'affaire peut être interférée par le tribunal immobilier de Tunis.

2021400085DIVD2



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

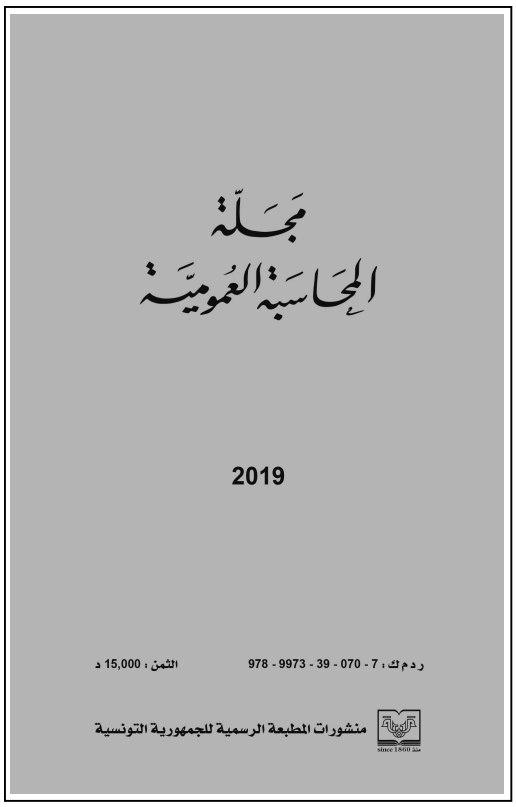
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

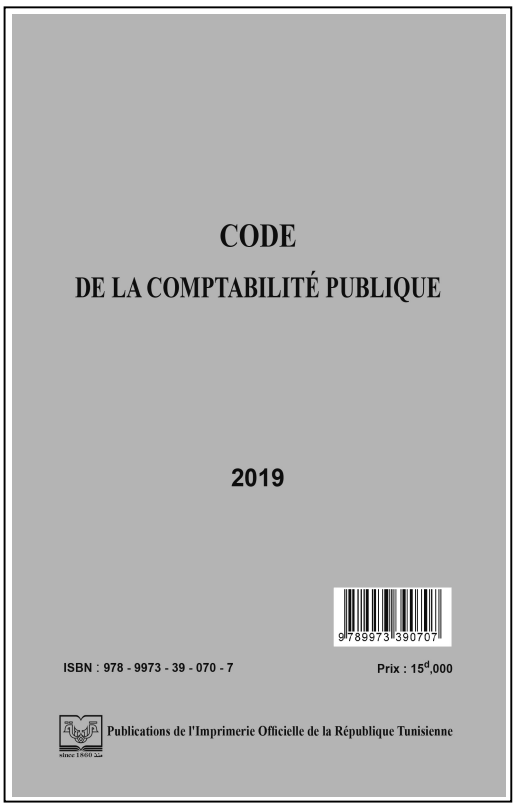


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-070-7

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-070-7

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

